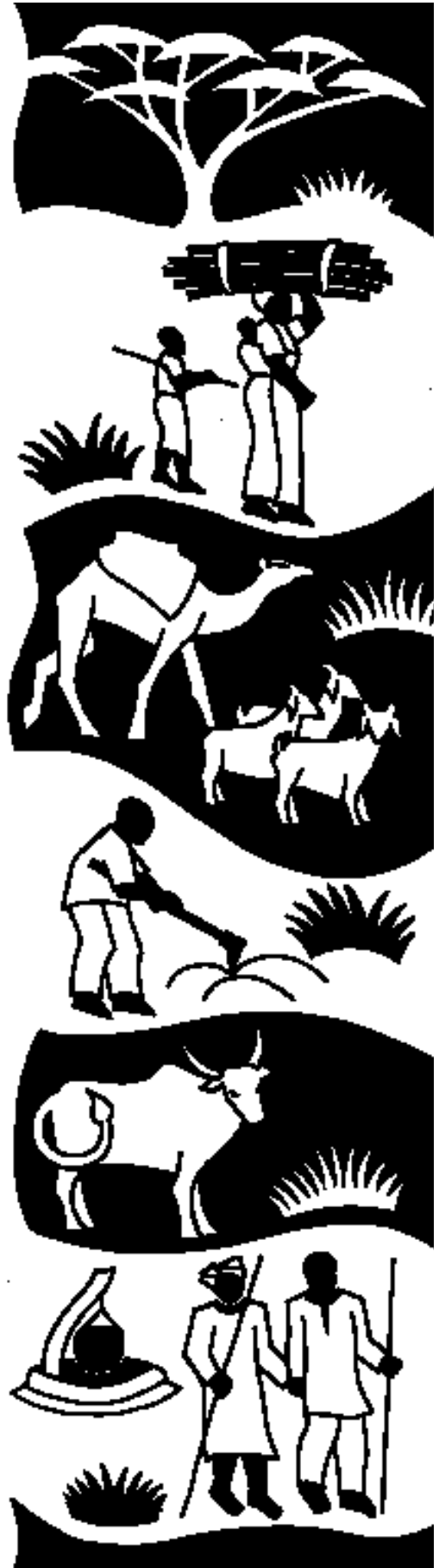


Securing the commons No.5

Vers une paix locale

Contribution à la résolution des
conflits entre agriculteurs et
éleveurs à El Ain dans l'Etat du
Nord Kordofan, Soudan :
l'expérience de SOS Sahel

Omer Egeimi,
Mohammed Abdel Mahmood,
Abdeen Mohammed Abdella
Avril 2003



Les auteurs

Mohammed Abdel Mahmood est titulaire d'un diplôme de BSc en Agriculture (1984), du département de la foresterie de l'Université de Khartoum et d'un diplôme de MSc en foresterie environnementale (1994) de *University of North Wales* de Bangor, GB. Il est forestier de profession et a travaillé en tant que conservateur adjoint à la *Forest National Corporation* du Soudan de 1984 à 1987. Il a commencé à travailler avec SOS Sahel GB en 1988, en tant que responsable du Projet de Forêt Communautaire à Ed Debba, dans l'état du Nord. Depuis 1998, il est le directeur du programme de SOS Sahel GB au Soudan.

Dr Omer Egemi a obtenu son PhD de l'Université de Bergen, Norway en 1995. Sa thèse a porté sur la politique écologique de la crise de subsistance chez les pasteurs Hedendowa de Rea Sea Hills au Soudan. Il est maître assistant au département de géographie de l'université de Khartoum et directeur du projet de PNUD, qui vise à atténuer les conflits liés aux ressources naturelles qui opposent les pasteurs et les agriculteurs dans le Nord Darfur, le Nord Kordofan et le bassin de Sobat.

Abdeen Mohammed Abdella a débuté sa carrière en 1958 en tant que superviseur au sein de l'Administration Forestière du Soudan. Forestier engagé, il a travaillé pour devenir directeur adjoint de l'Administration Forestière dans le Nord Kordofan. Au cours des 13 années écoulées, il a travaillé pour SOS Sahel GB dans le cadre du projet de gestion de la forêt naturelle. Il a une très bonne connaissance des relations entre d'une part les ressources naturelles et d'autre part les communautés qui les exploitent dans le Nord Kordofan.

Remerciements

La série « Securing the Commons » est financée par le Comic Relief, la NORAD (l'Agence Norvégienne pour le Développement), et le DFID (le Département pour le Développement International, GB). Nous les remercions.

«Commons» – ou «communs» en français – est un terme qui décrit un régime foncier particulier, géré par une communauté donnée et régi par des droits communautaires concernant les pâturages, la coupe de bois, la pêche, etc. Ainsi, le titre de la présente série *Securing the Commons* signifie «sécuriser l'accès aux communs».

.....
Editeurs de série: Pippa Trench et Ced Hesse

Traduction: Aimé Tossa

Production: Andy Smith. Page de couverture © Christine Bass

Impression: MCPGOLDIES Limited, Londres EC1N 7RJ

Imprimé sur papier Challenger Velvet 100% sans chlore. ISSN – 1605 – 2293

Table des matières

Introduction	3
Le contexte	5
Le village de Gagrur	5
Le contexte général.....	9
L'évolution de l'utilisation des terres	9
Le régime foncier et la gestion des ressources	12
La décentralisation et l'environnement au Soudan	14
La négligence du pastoralisme	15
Le projet	17
La problématique	19
L'utilisation des compétences et des approches existantes	19
Les problèmes rencontrés par le système traditionnel de gestion des conflits	22
Réagir aux conflits	25
Le renforcement des compétences et de la confiance	26
L'identification d'une étude de cas	27
Le processus	27
Les résultats immédiats du processus de négociation	33
L'accord.....	33
Les effets plus importants au niveau local.....	35
L'analyse de l'approche et des leçons apprises	39
La subsidiarité et la prise de décision	39
Les droits et les devoirs en matière de prise de décision	40
Les questions d'échelle	41
Les questions de pouvoir	42
La recommandation d'une approche et non d'un modèle	43
Les rôles des tierces parties	44
Les défis futurs	47
La remise en question des politiques au niveau national	48
La promotion du changement institutionnel au niveau de l'état	48
Le renforcement des capacités de la société civile	49
Références bibliographiques	51

1 Introduction

Les agences de développement de toutes sortes prennent de plus en plus conscience du fait que le conflit fait partie intégrante de la gestion des ressources naturelles au Sahel. Les causes de ce conflit peuvent être nombreuses et vont de la simple compétition pour accéder à des ressources naturelles à des ambitions sociales et politiques plus complexes de la part des individus et des groupes. Toutefois, l'aspect fondamental est l'existence de différents groupes d'utilisateurs de ressources qui ont souvent diverses allégeances ethniques et qui exercent une pression accrue sur un environnement en déliquescence et souvent dégradé.

Jusqu'à une date récente, les agences de développement intéressées par la gestion des ressources naturelles ont eu tendance à considérer le conflit soit comme une raison pour ne pas intervenir dans une région soit comme un élément qui ne relève pas de leur compétence et de leur responsabilité. Cependant, comme cette étude de cas le montre, les projets de développement ne naissent pas du vide et peuvent bel et bien exacerber des conflits existant dans une zone. Si les agences de développement ont la responsabilité de reconnaître leur rôle dans un conflit qui peut s'aggraver dans une zone, alors elles font face à un défi.

Le présent document examine la nature du (des) rôle(s) que les agences de développement pourraient ou devraient jouer dans le cadre de l'appui aux systèmes de gestion des ressources naturelles, où un conflit entre différents groupes d'utilisateur fait partie intégrante de l'exploitation de ladite ressource. Le document examine en particulier la façon dont les agences de développement peuvent travailler avec les institutions coutumières existantes dans le contexte actuel d'incertitude et de complexité institutionnelles.

Notre histoire traite d'un projet de gestion d'une forêt naturelle à El Ain dans le nord Kordofan au Soudan. Le projet, qui a duré de 1989 jusqu'au début de l'année 2001, a été conçu pour tirer profit de l'évolution de la législation qui permettait la gestion des ressources forestières par les populations locales. L'objectif était : « *De concevoir et de mettre en œuvre une stratégie à long terme sur une période de 10 à 20 ans pour gérer durablement les ressources forestières de la réserve d'El Ain et de la zone tampon environnante, tout en tenant compte de certains*

besoins urgents des populations locales, à savoir : la garantie de l'accès aux énergies renouvelables, l'arrêt de la dégradation accélérée de l'environnement ». Son travail comportait quatre aspects : la vulgarisation qui encourage plusieurs activités basées sur les ressources naturelles (foyers améliorés, micro-barrages, pépinières villageoises, etc.) ; la promotion d'une gestion locale des forêts ; la recherche et la diffusion des leçons apprises.

Au départ, le projet a ciblé les villageois qui vivent autour de la forêt El Ain, et a travaillé avec eux pour identifier les moyens de conserver les ressources forestières locales grâce à la réduction de la demande de bois de chauffe et de matériaux de construction. Les populations locales ont identifié le mode de gestion de la forêt, les personnes responsables et l'objectif, et ont commencé à réhabiliter la forêt.

Le projet a fait de véritables progrès, mais à la fin des années 1990, il est clairement apparu que l'exclusion des pasteurs qui dépendaient aussi des ressources de la zone, menaçait la pérennité des réalisations et pouvait aggraver les tensions entre les éleveurs et les agriculteurs résidents. La situation s'est aggravée lorsque le gouvernement a attribué une grande zone de pâturage à une compagnie privée en 1998.

En 1999, le projet a décidé d'apporter son concours à la résolution de ce problème. Ne pas le faire risquait de remettre en question ce qui avait été réalisé, avec l'appui du projet, par les populations locales au cours des 8 dernières années. Reconnaisant son manque d'expérience dans le traitement des conflits, en 1999 le projet a entrepris une formation en matière d'analyse et de résolution des conflits de concert avec des membres de la communauté, le gouvernement et des groupes de la société civile qui s'occupent traditionnellement de situations conflictuelles. Le projet a ensuite identifié une zone qu'il connaît bien et où il pourrait expérimenter une approche en matière de résolution de conflits avec l'appui des leaders locaux et de la communauté.

Un an après cette expérience pilote, le projet a procédé à son analyse avec l'appui d'un consultant soudanais. Au cours de cette analyse, on a recueilli les réactions du plus grand nombre possible d'acteurs en utilisant des interviews individuelles, des discussions en petits groupes et en consultant des données secondaires. Des discussions ont eu lieu avec les responsables du gouvernement, les syndicats d'éleveurs et d'agriculteurs et les chefs traditionnels, y compris les personnes qui avaient pris part à l'expérience ainsi que ceux qui n'y avaient pas pris part et les participants aux ateliers de formation.

Ce document présente l'expérience du projet et les résultats de l'analyse. Néanmoins, nous commençons par une description d'El Ain, sa population et ses ressources naturelles ainsi que son cadre national plus général.

2 Le contexte

Le village de Gagrur, Etat du nord Kordofan

Notre histoire a pour décor la zone qui se situe autour de la forêt El Ain, à 26 km à l'est de la ville d'El Obeid dans l'état du nord Kordofan (voir carte). Cette région est caractéristique de la zone sahélienne avec sa faible pluviométrie (350 mm/an) qui varie considérablement dans le temps et dans l'espace. Environ 90 % de ces pluies tombent entre juillet et septembre.

Carte 1: L'état du Nord Kordofan



Le village qui fait l'objet de notre histoire s'appelle Gagrur et il est assez représentatif de cette zone. Gagrur est un petit campement de 45 familles, qui appartiennent toutes à la tribu *Gawamaa*. L'histoire de ce village remonte au début de la deuxième moitié du 20e siècle. En 1963, le village ne comptait que 10 familles. Son extension ultérieure a été le résultat de la croissance démographique naturelle et de l'arrivée de quelques familles parentes de l'état du nord Kordofan au début des années 1980 poussées par la sécheresse et la famine. La population de Gagrur se compose d'agriculteurs sédentaires qui vivent de l'exploitation des terres arides pour la production des cultures de subsistance (mil et sorgho) et les cultures de rente (sésame, arachide et hibiscus). De nombreux ménages possèdent également quelques animaux (chèvres et moutons) pour la production de lait et de viande et pour compenser les mauvaises récoltes.

Les cultures sont produites sur des sols plus sableux « go », souvent situés près du village même. Cependant, une grande partie des terres du village est laissée à l'abandon. Il s'agit en général de sols argileux plus lourds appelés « *gardu* », qui sont plus difficiles à cultiver. Les *gardud* non cultivés produisent du bois de chauffe et autres produits forestiers notamment les fruits, la ficelle et les matériaux de construction. C'est également la principale source de pâturage pour le bétail de Gagrur ainsi que pour celui d'éleveurs qui utilisent cette zone.

Deux différents groupes de pasteurs dépendent des terres de Gagrur comme source de fourrage et d'eau pour leurs animaux :

- Les Sebeihats (40 familles) sont des pasteurs nomades dont le camp de base se trouve à proximité de Gagrur (3-4 km). Ils élèvent des bovins, des ovins, des caprins et des camélins. Ils sont originaires de la zone du Nil Blanc mais leur tradition orale au sein des *Gawamaa* remonte à une centaine d'années. Le développement des programmes de l'irrigation et de l'agriculture mécanisée dans leurs terres d'attache signifie qu'ils n'ont plus de terre/dar dans la région du Nil Blanc. Maintenant ils dépendent totalement des agriculteurs sédentaires qui jouent le rôle « d'hôtes » pour l'accès à la terre et aux ressources. La transhumance des Sebeihats qui vivent actuellement autour de Gagrur est extrêmement courte et va de la route nationale où ils passent la saison des pluies à Gumaiza qui se trouve environ à 30 km au Nord-Ouest où ils s'installent de janvier à mars. Ils passent la saison chaude et sèche (d'avril à juin) dans le camp près de Gagrur, à 3 km seulement de Gumaiza. Certains de ces Sebeihats (environ 10 familles) cultivent également de petites superficies de terres qui leur sont allouées par les chefs de villages, sur la base d'accord de métayage.
- Les tribus « *Bagara* », propriétaires de troupeaux, les *Messeriyas* et les *Hawazmas* sont basés dans le sud Kordofan où la pluviométrie est plus élevée. Ces groupes se dirigent vers le Nord pendant la saison des pluies, « *makharif* »

pour éviter l'incidence élevée des insectes piqueurs et de la boue résultant du craquellement des sols argileux de leurs lieux de résidence, sur les animaux. Ces groupes empruntent des itinéraires de transhumance bien tracés sur des centaines de kilomètres et traversent Gagrur chaque année au mois d'août. Leurs terres d'attache dans le sud Kordofan ont été affectées par la guerre civile au Soudan et beaucoup d'entre eux portent des armes automatiques.

Une fois la récolte achevée, les lois coutumières stipulent que les terres agricoles sont régies par des droits de pâturage public, ou « *tulag* ». Cependant, de la mi-juillet à la mi-janvier, aucun animal n'est autorisé à pénétrer dans les champs jusqu'à la fin des récoltes. Le *Sheikh* du village fixe le début de cette période avec « *Rafaa el asa* » (le lever de bâton). Cette période coïncide avec l'afflux des pasteurs (armés) Baggara qui viennent du sud et avec la période où la pression est la plus forte sur les ressources pastorales de la région.

Les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs résidents résultant des dégâts causés aux cultures par l'entrée des animaux dans les champs, sont fréquents avant *Rafaa el asa* et pendant la saison de culture. Les conflits de cette nature sont réglés par les *Sheikhs* des villages, qui sont chargés de l'estimation des dégâts et de la détermination des amendes appropriées (dédommagement). Le montant de l'amende est normalement fonction du type d'animal et du stage des cultures. Si l'agriculteur n'est pas satisfait de la décision du *Sheikh*, il peut soumettre sa réclamation à un tribunal local. Les éleveurs ne sont toutefois pas associés à l'estimation des dégâts des cultures et n'ont pas le droit de faire appel.

Des enquêtes menées auprès des villageois et des éleveurs (Sebeihats et Baggaras) indiquent que les conflits augmentent avec l'accroissement du nombre d'animaux dans la zone et l'empiètement des champs sur ce qui était jadis considéré comme des zones de pâturage et des couloirs de passage.

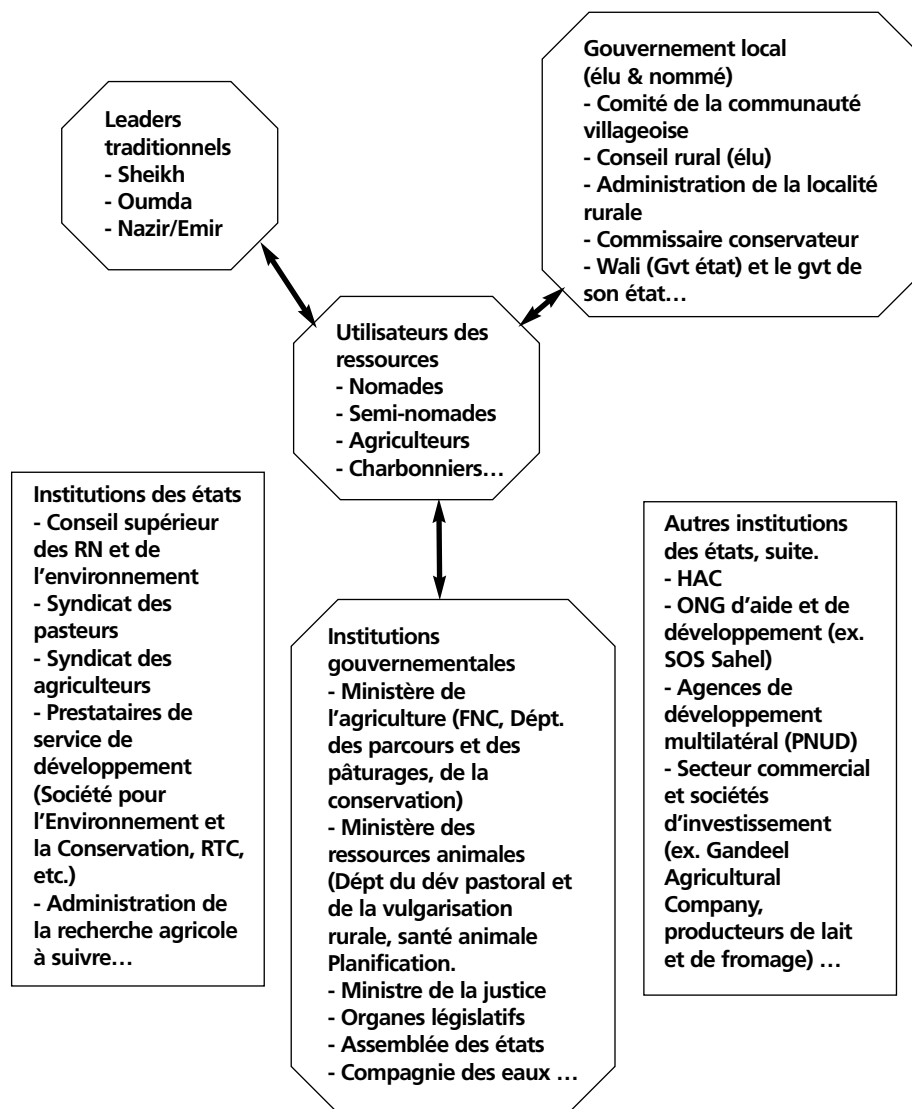
En 1995, les villageois de Gagrur ont creusé un *hafir* amélioré ou réservoir, grâce au système de « vivres contre travail » organisé par le projet de gestion de la forêt naturelle d'El Ain (NFMP). En 1998, le village a fait enregistrer, avec l'assistance du NFMP, une forêt communautaire d'une superficie de 7.005,25 feddans¹. Au cours de cette même année, le FNC² a alloué 14.600 feddans (la forêt de Nawa), près du territoire de Gagrur, à une société d'investissement privé pour la production de la gomme arabique. Le risque de conflit s'est accru entre d'une part les habitants de Gagrur qui étaient préoccupés par la protection de leur *hafir* et de la forêt communautaire et d'autre part les pasteurs qui se voyaient priver de l'accès à un point d'eau important, à de grandes zones de pâturage et à un important couloir de passage des animaux.

1. Un hectare est égal à 1,42 feddan

2. Forest National Corporation, l'organe fédérale chargé des ressources forestières du Soudan

C'est dans cette région que le NFMP a décidé d'intervenir. La figure 1 présente les différents acteurs qui exploitent les ressources se trouvant aux alentours de Gagrur. Dans la section suivante, nous décrivons le cadre juridique et institutionnel de cette zone avant de poursuivre notre récit.

Figure 1: Les différents acteurs concernés par l'exploitation et la gestion des ressources naturelles se trouvant autour du village de Gagrur



Le contexte général

Le Soudan fait actuellement face à un problème majeur à savoir la dégradation à grande échelle de l'environnement. Parmi les principaux indicateurs de ce phénomène, on peut citer : la disparition et la destruction des forêts, la dégradation des parcours et des pâturages; l'érosion du sol, l'expansion des zones en marges du désert et la perte de la biodiversité.

Les conséquences économiques et sociales de la dégradation des ressources naturelles sont nombreuses. Il s'agit notamment: de la perturbation des systèmes de production ruraux, de l'insécurité alimentaire et des famines; du nombre important de réfugiés écologiques (environ quatre millions de personnes dans les années 1980); de la ruralisation des centres urbains; de l'intensification des conflits liés aux ressources et de la pauvreté généralisée (91 % de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1996 contre 52 % en 1968) (Strategic Studies Centre, 1999). L'intensification de la guerre civile dans le sud et l'extension de l'insécurité vers le Nord ont aggravé la situation.

En particulier, quatre aspects généraux, ci-après ont joué un rôle important dans la perturbation de l'exploitation des ressources naturelles dans le nord Kordofan et dans la zone située autour d'El Obeid.

- La pression accrue sur les terres du fait de la guerre civile, des politiques d'investissement, de l'expansion des programmes d'agriculture mécanisée et irriguée et de l'agriculture pluviale traditionnelle.
- L'ambiguïté des lois régissant l'accès à la terre.
- La mise en œuvre d'une politique nationale de décentralisation.
- La négligence du secteur pastoral dans les politiques de développement.

L'évolution de l'utilisation des terres

Pendant quatre décennies, la politique nationale de développement mise en œuvre au Soudan s'est focalisé sur le développement et la modernisation du secteur agricole. La Comprehensive National Strategy (la politique nationale globale) (1992-2002), qui constitue le programme et le plan d'action de développement officiels, fait état d'une progression annuelle de 30 % environ (de 5,46 à 21,71 millions ha) de l'agriculture mécanisée durant la période de mise en œuvre de cette stratégie.

Cette situation s'est traduite par une expansion constante des superficies cultivées (tableau 1).

Tableau 1: Superficie consacrée à la production agricole au Soudan, 1970/71- 1998/99 (millions feddans)			
Secteur	1970/71	1998/99	% d'augmentation
Agriculture irriguée	1,63	2,06	26,4
Agriculture pluviale traditionnelle	5,67	17,15	202,5
Agriculture pluviale mécanisée	2,03	12,31	606,4
Total	9,33	31,52	2378

Source: Statistique du Ministère de l'agriculture, 2000

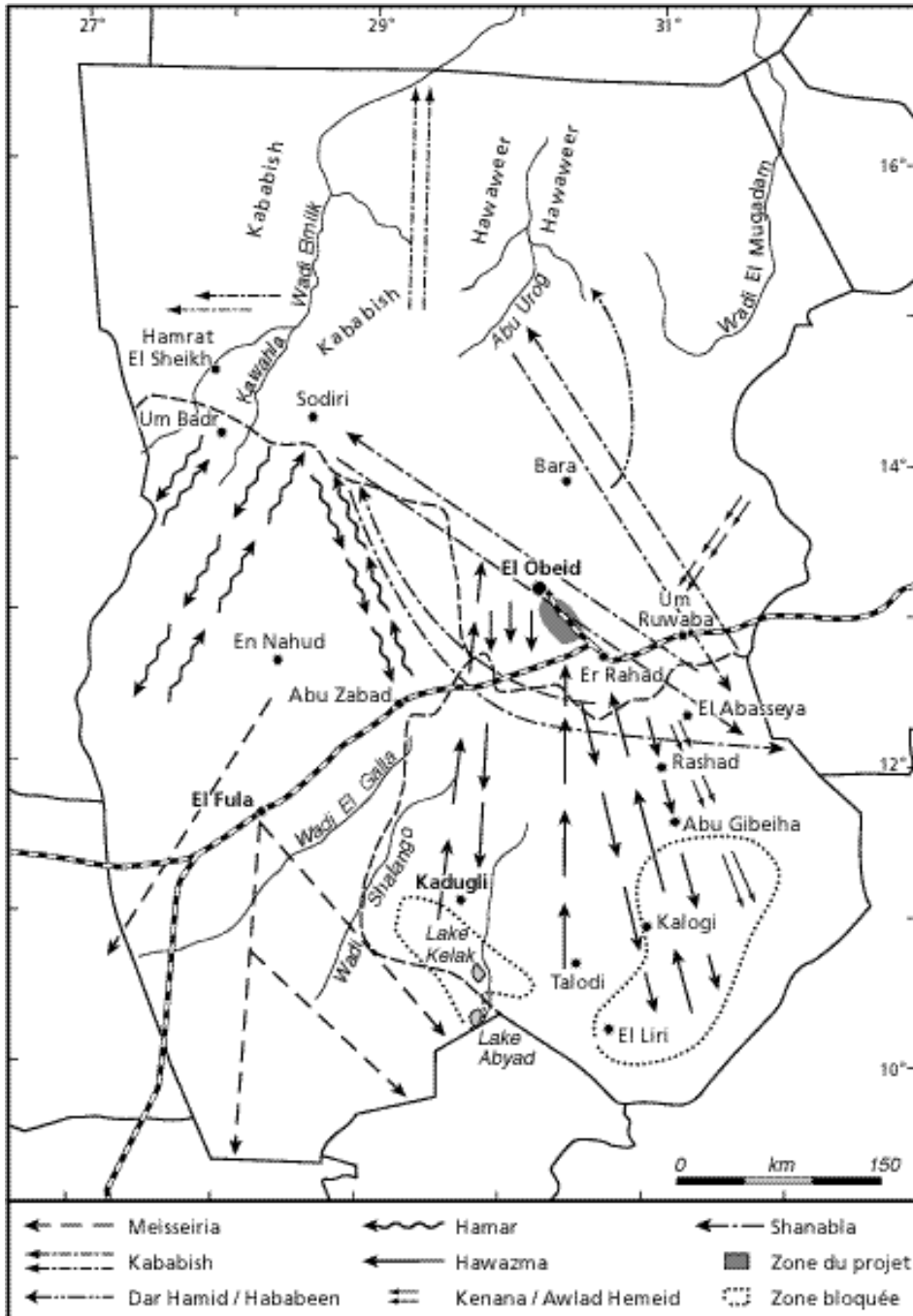
Il y a eu une expansion spectaculaire de l'agriculture pluviale traditionnelle. La superficie exploitée par les ménages individuels a augmenté et est passée de 2,25 à 3 ha, dans les années 1960 et 1970, à 9,62 à 11,10 ha actuellement. L'utilisation accrue des tracteurs pour labourer la terre a permis aux populations d'exploiter des sols de type *Gardud* plus lourds, qui étaient précédemment abandonnés aux pâturages à cause du volume de travail nécessaire pour la cultiver.

Plus récemment, il y a eu une politique nationale visant à encourager les investissements privés dans les programmes agricoles à grande échelle, ce qui constitue pratiquement une source de revenus appréciable pour les caisses des états nouvellement décentralisés.

De vastes zones de pâturages ont été perdues du fait de l'expansion de l'agriculture et en particulier à cause de l'allocation des terres pour la mise en œuvre de programmes agricoles à grande échelle, notamment le long des plaines du Nil Blanc et du Nil Bleu. En outre, l'expansion de l'agriculture traditionnelle, les programmes d'agriculture mécanisée et les baux accordés aux sociétés d'investissement privé ont bloqué les routes de migration (la carte 2 présente les itinéraires de transhumance des animaux) et les distances de migration se sont considérablement raccourcies. La perte de terres pastorales s'est aggravée avec la guerre civile dans le sud et les longues périodes de sécheresse dans le nord. Ces deux phénomènes rendent un nombre plus élevé de zones inaccessibles aux pasteurs. Les propriétaires de troupeaux ont prolongé leur séjour dans le nord du fait de l'insécurité qui règne dans le sud Kordofan et de l'expansion de l'agriculture mécanisée.

Enfin, tous ces phénomènes ont lieu dans un contexte caractérisé par une croissance démographique humaine et animale. En particulier, une tendance de plus en plus marquée vers l'investissement dans l'élevage – non seulement de la part des paysans et des pasteurs mais aussi des populations urbaines (notamment les commerçants et les hauts cadres de l'Etat) – a contribué à l'augmentation du nombre d'animaux dans la zone. En général, les investisseurs n'accepteront probablement pas que l'on déplace leurs animaux sur de longues distances et les

Carte 2: Les routes de migration des pasteurs au Nord Kordofan



populations peuvent vendre leur lait plus facilement autour des centres urbains tels que El Obeid, El Rahad et Um Rawaba.

Cette situation a eu pour effet d'intensifier la compétition entre les communautés d'agriculteurs sédentaires et les communautés de pasteurs pour l'accès à des ressources peu abondantes et dégradées, en particulier dans la zone située autour d'El Obeid et d'autres centres urbains. La situation a été aggravée par les ambiguïtés du régime foncier et un sentiment d'insécurité foncière du à la coexistence de deux types de droits : le droit moderne et le droit coutumier.

Le régime foncier et la gestion des ressources

Aux termes de la loi relative aux terres non-enregistrées (*Unregistered Land Act - URLA*) de 1970, toute terre non-enregistrée appartient à l'Etat. En réalité, l'enregistrement de la propriété foncière est l'exception plutôt que la règle dans toutes les zones rurales du Soudan, toutes les terres, hormis celles se trouvant dans les centres urbains ou sur les bords du Nil au nord de Khartoum, ne sont toujours pas enregistrées.

Malgré cette loi, les populations – du ménage à la tribu – continuent à considérer les terres qu'ils possèdent comme leur « propriété » ou comme un bien détenu sous un régime de propriété commune ou collective (El Mahdi S.M.A, 1981) et régi par le droit Coutumier.

La situation s'est améliorée en 1986 avec le rétablissement de l'administration coutumière (*Native Administration*). L'administration coutumière est une institution traditionnelle hiérarchique, qui est antérieure à l'Etat moderne et qui est composée de *Sheikhs, d'Oumdas et d'Emirs ou Nazirs*. Elle est chargée de l'administration du droit coutumier, y compris l'allocation et la gestion des terres. La loi relative aux transactions civiles (*The Civil Transactions Act*) de 1984 a également reconnu les droits d'usufruit³, ou « *manfaa* », reconnaissant effectivement le droit foncier coutumier et les institutions chargées de la défendre.

Depuis 1986, le gouvernement a fait des efforts pour redynamiser l'administration coutumière pour qu'elle assume ses fonctions traditionnelles mais les résultats enregistrés ont été mitigés. Dans certaines régions, la nomination de certains *Nazirs et Oumdas* sur une base politique a contribué à affaiblir le système alors que dans d'autres, l'administration coutumière semble conserver son dynamisme. L'administration coutumière et les systèmes d'administration locale modernes ont du établir des liens et des systèmes de coordination formels et informels.

3. L'usufruit peut se définir comme le droit de jouissance d'un terrain dont la nu-propriété appartient à une autre personne. Une personne qui exploite, possède ou jouit d'une terre non-enregistrée avec ou sans la permission du gouvernement est considéré comme usufruitier.

Officiellement, l'administration coutumière est responsable devant les autorités gouvernementales du conseil rural. Cependant, dans l'état du nord Kordofan, la loi relative à l'administration coutumière (1999) a transféré les pouvoirs des conseils locaux à l'administration coutumière. Ces pouvoirs couvrent les terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de l'environnement.

Les cas de gouvernement d'état ou de gouvernement fédéral qui ne tient pas compte des prérogatives de l'administration coutumière en matière d'allocation des terres continuent néanmoins à créer des tensions entre ces deux systèmes. La loi autorise toujours les autorités fédérales et celles des états à allouer des terres à leur convenance. Par exemple, les autorités fédérales et des états conservent le droit de déterminer où et quand le pâturage est permis et de décider des zones de pâturage ainsi que des activités correspondantes dans l'intérêt de la communauté toute entière. Dans le Nord Kordofan, la location de terres à une société internationale de gomme arabique s'est faite contre la volonté des chefs traditionnels. La société a interdit l'accès au bétail. Autrement dit, il a fallu redéfinir des couloirs de passage des animaux et une fois de plus, cela s'est fait sans l'agrément de l'administration coutumière. Cette situation a entraîné un conflit généralisé entre d'une part les agriculteurs, qui considèrent que la terre leur appartient et qu'ils doivent la cultiver et d'autre part les éleveurs, pour qui cette terre constitue la seule voie de passage pour se rendre au Nord.

Le dernier aspect qui convient de souligner dans cette section en ce qui concerne le régime foncier est le fait que la législation relative aux forêts et celle relative aux pâturages se chevauchent. Dans le code forestier de 1989, la définition des « terres qui sont à la disposition du gouvernement » englobe « les forêts non-classées, en particulier celles se trouvant sur les terres marginales et dans les bassins versants ». Ainsi, le droit de pâturage et de coupe de bois sur les terres non-enregistrées (c'est-à-dire dans tout le Nord Kordofan) est soumis à des restrictions contenues dans le code forestier.

Ce code reconnaît effectivement la nécessité de permettre la traversée d'une zone pour accéder à des ressources hydriques et à des pâturages (sans porter préjudice à leur rôle fondamental dans la production et la protection) comme étant une exploitation autorisée de la forêt classée. Cependant, plus loin une section du même code interdit au bétail de pénétrer dans la forêt et dans les pâturages, sauf autorisation du FNC et du conseil local.

Encadré 1: Le régime foncier et le contrôle des ressources autour du village de Gagrur

La zone située autour du village de Gagrur fait partie des terres qui vont de Umm Ruwaba à l'Est jusqu'aux alentours d'El Obeid à l'Ouest. En tant que tel, les Gawamaas ont des droits de propriété coutumiers sur ces terres.

Sur le territoire des Gawamaas, l'allocation des terres et leur distribution relèvent de la responsabilité des *Sheikhs* de villages qui ont des pouvoirs illimités dans ce domaine. Le régime foncier coutumier comprend plusieurs arrangements, notamment les prêts de terres entre communautés; les droits d'utilisation pouvant être hérités; des accords de locations et de métayage.

Puisqu'ils sont Shanablas et pas Gawamaas, les Sebeihats sont considérés comme un groupe sans-terre (*Ar. Darless*) qui n'a ni droit sur la terre, ni droit de propriété. Toutefois, compte tenu de la flexibilité du système coutumier, les Sebeihats bénéficient de divers arrangements fonciers qui ont lieu au sein dudit système, mais ils sont totalement dépendant des Gawamaas, qui leur servent d'hôtes pour l'accès à la terre ou aux ressources.

Les Baggaras sont également dépendant des accords conclus entre leurs leaders pour accéder à la zone autour de Gagrur. Cependant, contrairement aux Shenablas, ils ont toujours une terre d'attache ou *Dar* dans le Sud Kordofan.

La décentralisation et l'environnement au Soudan:

Le Soudan a une longue tradition en matière de décentralisation. Les bases du système fédéral actuel remontent au début des années 1970 et ont été renforcées par la loi relative au gouvernement régional (1980), qui a donné aux régions un large éventail de pouvoirs et qui a mis en place des assemblées régionales. D'autres réformes ont été faites en 1992 lorsque le pays fut divisé en 26 états. Cette nouvelle division a été adoptée et officiellement reconnue par la constitution soudanaise de 1998.

En conséquence, les responsabilités concernant les ressources naturelles et la gestion de l'environnement ont été réparties entre le gouvernement fédéral et les états. Le gouvernement fédéral a une compétence exclusive en ce qui concerne les questions relatives aux minéraux, aux richesses du sous-sol et aux eaux transfrontalières.

Les règlements relatifs à la terre, aux forêts des états, à l'agriculture et aux espèces sauvages relèvent de la responsabilité des états mais la planification et la coordination se fait au niveau fédéral.

La constitution prévoit également la mise en place de conseils pour se charger de la répartition et de la planification des terres et des forêts entre l'autorité fédérale et les états.

Au niveau de l'état, les pouvoirs sont transférés aux conseils locaux (élus) qui jouissent d'une autonomie administrative et financière en ce qui est la mise en œuvre des actions de développement au niveau local, y compris la planification et l'élaboration des règlements concernant l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles. Dans le Nord Kordofan, la loi relative à l'administration coutumière (1999) fixant les pouvoirs de l'administration coutumière tels que décrits ci-dessus, constitue un exemple de cette décentralisation.

Même si le processus de décentralisation au Soudan a créé des liens plus étroits entre l'administration et les communautés locales et a permis une plus grande participation aux décisions de développement, l'expérience connaît encore de nombreuses difficultés dont les plus importantes sont les suivantes :

- Le partage des responsabilités entre l'administration fédérale et l'administration des états est ambigu et confus. Cette situation a entraîné des décisions contradictoires en matière d'utilisation des terres et l'empiètement de l'administration fédérale sur les ressources naturelles des états.
- Un vide juridique en matière de gestion et d'aménagement des ressources pastorales.
- L'absence d'un registre du patrimoine foncier de l'état en ce qui concerne les terres agricoles, les forêts et les pâturages.
- Les conflits de compétences entre les ministères fédéraux de l'agriculture et de l'élevage.
- Les insuffisances techniques, financières et institutionnelles.

La décentralisation suppose que les administrations des états génèrent des revenus pour financer leurs propres plans de développement. Pour ce faire, les gouvernements des états exploitent la seule ressource dont ils disposent, à savoir la terre.

Encadré 2: les politiques d'investissement et l'allocation des terres dans le Nord Kordofan

Au cours des sept années écoulées, le Ministère de l'Agriculture de l'Etat a encouragé les investissements dans l'agriculture mécanisée dans le Sud-Est de l'Etat (autour de J. El Dair) et l'installation de sociétés privées autour de Jebel Kordofan (Gandail Agric. Co.). Les droits fonciers des sociétés ont été légalisés en échange de la perception de loyers et de royalties.

Cependant, l'allocation de ces zones a été faite sans tenir compte des pasteurs qui les exploitent depuis des années comme pâturages de saison des pluies « *Makharif* ». Du fait des patrouilles policières organisées par la société Gandail, ces régions qui n'étaient pas cultivées par les populations locales, le sont actuellement. Les champs empêchent les pasteurs d'accéder au point d'eau disponible. Il y a eu en conséquence une intensification des conflits entre les agriculteurs sédentaires et les pasteurs.

La négligence du pastoralisme

En tant que gros propriétaires de troupeaux, les pasteurs, (qui possèdent environ 90 % des 116 millions de têtes de bétail) sont les principaux fournisseurs de viande et autres produits animaux au Soudan. En outre, l'élevage est le secteur qui contribue le plus à l'économie nationale puisqu'il a rapporté environ 142 millions de dollars (23%) au trésor de l'Etat de 1995 à 1999. A titre de comparaison, la contribution du secteur de l'agriculture irriguée était de 95,7 millions de dollars (16,1 % du montant total des exportations) (Sudanese Strategic Report 1999).

Malgré son importance, le secteur de l'élevage dans son ensemble a été négligé et sapé par les politiques nationales qui ont constamment favorisé le développement de l'agriculture au détriment du pastoralisme. Les problèmes rencontrés par les pasteurs se caractérisent par :

- une baisse continue des effectifs dans ce secteur (de 40 % de la population totale en 1956 à 8,2% en 1993);
- la concentration des animaux entre les mains d'une poignée de riches notamment de commerçants ou de cadres des zones urbaines;
- l'insécurité alimentaire et les famines fréquentes,
- des conflits accrus avec les agriculteurs avoisinants;
- le déplacement de populations, et
- une sédentarisation accélérée à cause de la paupérisation.

Le projet

3

Le projet de gestion de la forêt naturelle d'El Ain (NFMP) a été exécuté de 1989 au début de 2001. Sa zone d'intervention couvrait deux localités de la province de Sheikhan et la localité du Nord Er Rahad, dans la province d'Um Rawaba.

Il a été créé dans le cadre d'un amendement du Code forestier en 1989 qui a donné, pour la première fois, aux populations locales, l'occasion de définir et de gérer de manière collective les zones forestières de leur terroir. Située à l'intérieur et autour de la réserve forestière d'El Ain dans le Nord Kordofan, le projet a travaillé pendant plus de 10 ans avec les populations de plus de 30 villages, en majorité des communautés d'agriculteurs sédentaires.

L'objectif du projet était le suivant : *« concevoir et mettre en œuvre, sur une période de 10 à 20 ans, une stratégie à long terme pour gérer durablement les ressources forestières de la réserve d'El Ain et de la zone tampon adjacente tout en tenant compte de certains besoins immédiats des populations locales, à savoir garantir l'accès à l'énergie renouvelable; arrêter la dégradation rapide de l'environnement ».*

Au départ, le projet a focalisé ses activités à l'intérieur et autour de la réserve forestière d'El Ain, une zone de bois naturel couvrant une superficie de 11.850 hectares. Cette réserve a été publiée au Journal Officiel en 1954 pour fournir du bois de chauffe et servir de réservoir d'eau à la ville d'El Obeid, située à 26 km au Nord-Ouest de ladite réserve. En 1989, date du démarrage du projet, forêt était dans un état de dégradation très avancé. Elle avait été mal gérée et surexploitée à des fins commerciales et de subsistance.

Le projet s'est tout d'abord attaché à faire le levé topographique de la zone tampon et à établir des contacts entre le service forestier, les associations locales et le projet pour favoriser « la pleine participation des communautés locales aux futurs plans » de la réserve et de la zone tampon. L'accent a été placé sur la nécessité de prendre en compte les groupements féminins, les couches défavorisées de la communauté, la communauté des agriculteurs, la population urbaine environnantes et le FNC. Les activités mises en œuvre au cours de cette première

phase sont : la promotion d'activités locales orientées vers les ressources naturelles (foyers améliorés; petites retenues d'eau; pépinières villageoises, etc.); un petit programme de recherche sur le *Kitr (Acacia mellifera)* et sur les techniques appropriées de collecte des eaux.

Au cours de la seconde phase, la réserve n'a plus constitué le principal centre d'intérêt du projet. Outre les activités de recherche et de vulgarisation visant à appuyer les communautés se trouvant à l'intérieur de la zone tampon, la seconde phase a mis l'accent d'une part sur la création des '*Gabba Shabia*' ou forêts communautaires sur les terres collectives à l'extérieur de la réserve forestière et d'autre part sur la diffusion des leçons apprises.

Au cours des années qui ont suivi, la création de forêts communautaires est devenue progressivement le principal centre d'intérêt du projet. Il est très vite apparu que la création de forêts communautaires était un processus long et compliqué, en ce qui concerne la mise en place des systèmes de gestion eux-mêmes et le processus formel d'enregistrement légal des forêts.

Les populations locales ont identifié le mode de gestion des forêts, les responsables et l'objectif de cette gestion. Elles ont commencé à réhabiliter la forêt se trouvant sur leurs terroirs, avec l'appui du projet. Le Code forestier exigeait des levés topographiques de la zone par les topographes du service des forêts et l'organisation d'une série de réunions regroupant les chefs traditionnels de la région et les autorités gouvernementales afin qu'ils s'accordent sur le rattachement proposé en ce qui concerne la forêt communautaire, avant que l'enregistrement de cette dernière ne soit approuvé. Des frais d'enregistrement étaient exigés pratiquement à toutes les étapes. Enfin les communautés concernées devaient s'accorder sur un plan de gestion écrit fixant les règles qui régissent l'utilisation des ressources dans les forêts communautaires.

En 1999, 14 forêts communautaires couvrant 7000 *feddans* avaient été créées et enregistrées dans 10 villages⁴. Avec l'enregistrement, le contrôle légal de la zone - détermination du niveau d'exploitation, droits d'accès et distribution des récoltes - a été transféré aux villages désignés. L'enregistrement est publié au journal officiel et constitue une base légale pour la garantie des droits d'usufruit individuels et collectifs dans la zone. Ce contrôle légal est exercé par un comité élu et en tant que tel cette zone se distingue des terres non-enregistrées qui, dans le Nord Kordofan, sont confiées au chef coutumier i.e. *le Sheikh ou Oumda*, pour le compte de la communauté.

4. Pour une discussion détaillée des forêts communautaires, voir Kerkhof 2000 et SOS Sahel 2001

La problématique

Depuis son démarrage en 1989, le NFMP a adopté une approche participative et orientée vers le processus et la promotion d'une GRN inclusive. Les femmes – qui ont généralement été exclues de la gestion des ressources – et les hommes originaires de 30 villages ont pris part à ce processus.

Pendant une grande partie de la durée de vie du projet, les principaux groupes bénéficiaires étaient les agriculteurs sédentaires de ces 30 villages. Dès le départ, les pasteurs ont été reconnus comme étant d'importants utilisateurs des ressources naturelles, mais ils étaient en grande partie perçus comme étant le problème plutôt que la solution. On n'avait pas prévu les conséquences de la non-prise en compte des utilisateurs des ressources de la zones, en particulier les pasteurs.

Toutefois, dès 1999, les dangers qui menaçaient la pérennité des interventions étaient devenus évidents. Les pasteurs s'introduisaient de plus en plus dans les forêts communautaires et on a assisté à une intensification des conflits entre les villageois et les éleveurs résultant du refus de laisser les pasteurs accéder aux pâturages traditionnels de la zone.

L'exclusion des pasteurs des activités du NFMP a exacerbé le sentiment d'iniquité en ce qui concerne les droits d'accès aux ressources. La communication entre les différents utilisateurs des ressources d'une part et entre ces utilisateurs et les autres parties prenantes dont le NFMP, n'était pas bonne. Par ailleurs, il semble qu'il y avait une absence de compréhension mutuelle et de complémentarité entre le système juridique coutumier et système juridique moderne. Enfin, beaucoup de communautés locales, notamment les pasteurs ne respectaient pas les règles de GRN mises en place par les paysans avec l'assistance du projet.

L'utilisation des compétences et des approches existantes

Les conflits liés aux ressources naturelles ne sont pas nouveaux. Comme l'a dit un *Sheikh* au cours de l'un des ateliers de formation, « les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont aussi anciens que Caïn et Abel ». Les chefs traditionnels et les anciens respectés sont chargés de la résolution des conflits en tous genres, allant des disputes familiales à l'allocation des terres. Ils s'appuient sur un système complexe appelé *Goodiya* qui s'inspire beaucoup du Coran et des enseignements du prophète.

L'oumda Mohammed Ibrahim d'Agrie dans le nord Kordofan décrit le système du *Goodiya* comme suit :

« Dieu merci d'avoir fait des chefs des hommes d'action plutôt que des hommes de paroles uniquement »

Dans le système traditionnel, on a généralement recours à la médiation avant de s'adresser au tribunal. Accepter la médiation plutôt que de s'en remettre à la justice de l'Etat est profondément ancré dans la coutume. Les conventions traditionnelles se conforment également aux conventions religieuses.

« Vous devriez prendre soin de votre voisin comme vous le feriez pour vous-même »

La tradition exige que toutes les parties respectent les autorités. La plupart des membres de la communauté croient que Dieu a créé l'homme pour qu'il règle les conflits et de même les créer. Le respect des médiateurs rapproche automatiquement les individus et la plupart d'entre eux reconnaissent que les chefs traditionnels représentent la communauté. Les médiateurs laissent aux individus la possibilité de régler eux-mêmes leur conflit ou les forcent à le faire. Les parties en conflit ont ces deux possibilités et peuvent choisir.

Les médiateurs ont tendance à être des chefs religieux, des leaders communautaires ou des personnes influentes de la communauté telles que des bienfaiteurs ou des hommes respectés.

Les médiateurs décident du lieu et de l'heure de la rencontre. Ce n'est pas comme dans les institutions modernes où il faut s'adresser à une secrétaire lorsqu'on souhaite rencontrer une autorité – les leaders font tous partie de la même communauté ou de la même famille, une médiation est donc facile à organiser. La médiation se déroule généralement au domicile d'une personne neutre souvent chez un leader religieux ou chez une haute personnalité à condition qu'il ne soit pas partie prenante au conflit. Parfois, les parties envoient des gens pour mettre de l'huile sur le feu ou pour rappeler à leur représentant qu'elles ne veulent pas d'un règlement. Les médiateurs jouent un rôle important dans la gestion de telles parties.

La plupart des médiations débutent par ces mots « nous sommes réunis pour le bien de tous et nous ne voulons plus de bain de sang. » Elles se terminent généralement par une solution pacifique.

Les médiateurs observent les deux leaders des communautés en conflit pour voir combien ils sont mal à l'aise l'un en face de l'autre, posant souvent des questions pour juger leur degré de tension avant de commencer à discuter du conflit. Si les deux leaders sont incapables de se calmer alors le médiateur dit « si vous ne pouvez pas être sérieux autant que je m'en aille ».

Il y a généralement deux types de conflits : les conflits ayant trait à l'argent et les conflits qui ont trait au respect.

Pendant la rencontre, les faits sont exposés. Le médiateur demande aux deux parties de se pardonner mutuellement avant de poursuivre la discussion sur le conflit. Lorsqu'une partie pardonne à l'autre au début de la médiation, cela signifie que les deux parties se pardonneront probablement plus rapidement dans l'avenir au cas où un conflit éclaterait de nouveau.

Les médiateurs font un lien entre le conflit en cours et des événements de la vie du Prophète Mohamed.

Aucun membre des parties en conflit ne veut laisser le médiateur repartir avec un sentiment d'insatisfaction. Ils respectent le médiateur et le fait que qu'il propose un moyen de régler le conflit. Ils recherchent des sanctions, des amendes ou des dédommagements et discutent des conditions et des engagements concernant le respect mutuel. Le règlement se termine par la lecture du Coran.

En cas d'attaque d'un membre d'une communauté, la réconciliation commence souvent avant le règlement du problème lorsque les membres de la communauté des assaillants vont consoler la communauté victime.

En général, le médiateur est au courant du problème avant d'entamer la rencontre et de ce qu'on lui demande de régler. Parfois, il peut discuter avec les deux parties séparément et met ce temps à profit pour calmer les choses de manière à ce que les deux parties soient déjà sur le point de se réconcilier lorsqu'elles se rencontrent.

Un médiateur peut avoir une idée précise quant à la solution du problème mais il ne la dévoile pas. Il respecte plutôt les deux parties en les laissant exposer d'abord leur propre version des faits avant de proposer la solution. Il donne aux deux parties le sentiment que la solution au conflit vient d'eux et pas de lui⁵.

Il y a actuellement de nombreux conflits entre les membres d'une institution officielle et les communautés traditionnelles. Les méthodes de règlement de ces conflits sont très différentes. Les leaders communautaires sont toujours convaincus que les gens viennent pour imposer des idées à une communauté. On considère que les agents des projets s'appuient sur les lois de l'Etat et sont donc perçus comme étant un danger pour les pratiques traditionnelles. Les populations refusent souvent de traiter avec eux et ne veulent pas se réconcilier. Un leader représentant sa communauté peut s'adresser aux autorités gouvernementales pour qu'elles essaient de jouer les médiateurs mais ce n'est pas chose aisée parce ce leader ne comprend pas la façon de faire des autorités.

5. Ce dernier point ne s'est pas nécessairement vérifié pendant le jeu de rôle. Un participant a déclaré que l'acceptation, par le médiateur, de la solution proposée par l'une ou l'autre des parties peut laisser croire qu'il favorise la partie en question et le médiateur ne procédera probablement pas donc de cette manière.

Dans certains cas, le rôle des autorités de l'Etat peut s'avérer positif lorsque celles-ci servent de médiateurs mais seulement dans le cas où la communauté s'adresse à l'Etat et pas le contraire. Par exemple, en cas d'infraction la communauté sait qu'il y a une loi et peut s'adresser aux autorités gouvernementales pour les informer. Les populations respectent la loi la plupart du temps et cherchent à résoudre les problèmes non pas à travers les tribunaux mais à travers la connaissance de la loi. Par ailleurs, les autorités gouvernementales peuvent jouer un rôle de médiateur parce qu'elles sont considérées comme neutres.

Les problèmes rencontrés par le système traditionnel de gestion des conflits

Comme le montre la dernière partie de la description faite par *Oumda* Mohammed Ibrahim, le système traditionnel fait actuellement face à une mutation rapide de l'environnement institutionnel et économique. Quatre facteurs menacent particulièrement le système traditionnel comme décrit ci-dessus. Ces facteurs sont : l'existence d'un droit moderne et d'un droit coutumier ; l'affaiblissement de l'autorité et du respect des institutions traditionnelles; les nombreux systèmes concurrents de prise de décision et la pression accrue sur les ressources existantes.

- L'existence de différents systèmes de recours en cas de conflit ouvre la voie à une « exploitation opportuniste des institutions » (Lund 2000). Si l'une des parties concernées n'est pas satisfaite de la décision rendue par les leaders traditionnels elle peut toujours recourir à des institutions alternatives qui est plus favorable à leur cause.
- Dans le système traditionnel, les médiateurs sont en général des leaders tribaux. Selon la tradition leur décision doit être respectée par les parties en conflits, même si elle ne constitue pas la meilleure solution. Cependant, puisqu'il y a eu un affaiblissement des autorités traditionnelles et un moindre respect des leaders locaux, les décisions rendues peuvent être rapidement ignorées et les problèmes peuvent resurgir. C'est particulièrement le cas lorsqu'il n'y a aucune trace écrite du processus.
- L'un des plus grands dangers qui menace les systèmes traditionnels est la gravité et la fréquence accrues des conflits dus aux décisions rendues relativement à l'utilisation des ressources naturelles par les autorités rivales. Comme cela a déjà été dit, le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéraux et les états n'est pas clair et les fréquents changements du statut et du rôle de l'administration coutumière ont créé davantage de confusion. Cette situation s'est traduite par des décisions antagonistes en matière d'utilisation des terres, l'empiètement du gouvernement fédéral sur les ressources naturelles des Etats et le non-respect des décisions prises par différentes parties. Les autorités

traditionnelles ont particulièrement du mal à régler toutes seules les conflits qui s'ensuivent en s'appuyant sur le système traditionnel.

- Enfin, le système traditionnel est basé sur le pardon, avec comme principe d'éviter de trop analyser les causes profondes d'un problème. Comme l'a dit un leader traditionnel « éplucher un oignon fait larmoyer » et cela peut aggraver le conflit. Cependant, puisque la compétition pour accéder aux ressources est de plus en plus acharnée, la nécessité de trouver des solutions qui permettront de traiter, du moins en partie, les causes du problème, devient de plus en plus importante. Le pardon seul ne suffit plus.

D'autres insuffisances du système traditionnel contribuent à aggraver le problème. Ainsi, il y a des préjugés évidents lorsqu'il y existe un lien ethnique entre l'un des médiateurs et l'une des parties en conflit et il n'y a souvent pas d'accord sur la composition de l'équipe médiation. Le statut tribal et la situation culturelle et économique des parties en conflit influencent également la décision prise par les médiateurs. La durée du séjour dans la zone est souvent un élément utilisé pour parvenir à une décision; en tant que tel les pasteurs ont moins de chances de gagner contre des villageois sédentaires.

Réagir aux conflits

4

Le projet a reconnu qu'il était urgent d'engager des discussions avec les pasteurs pour garantir la durabilité de ses réalisations. Il a également reconnu qu'une telle initiative nécessiterait qu'il s'attaque aux conflits qui existaient, du moins sous une forme latente, entre d'une part les villageois avec qui ils avaient travaillé pendant 10 ans et d'autre part les pasteurs.

Toutefois, le projet a rencontré un certain nombre de difficultés qui sont les suivantes:

- Une mauvaise compréhension de la dynamique du système de production pastorale de la zone, ses mécanismes d'adaptation et sa viabilité.
- Une connaissance limitée de la façon dont le système de production pastorale de la zone interagit avec d'autres systèmes d'utilisation des terres.
- Un manque d'assurance et une incapacité à discuter efficacement avec les pasteurs notamment le manque de connaissances suffisantes en matière de méthodologies et techniques participatives permettant d'inclure les pasteurs.
- La mauvaise compréhension des aspects coutumiers et juridiques du régime foncier et du droit à la terre et aux ressources du fait de la grande variabilité et de la complexité de ces aspects.
- Une connaissance limitée des arrangements institutionnels relatifs aux processus de prise de décision dans le système fédéral du Soudan.
- Une mauvaise compréhension des mécanismes de règlement des conflits et une incertitude quant aux rôles que jouent ces mécanismes dans les situations de conflits.
- La crainte que le travail réalisé avec les pasteurs n'affecte les bonnes relations que le projet a établies avec les villageois pendant les 9 à 10 années écoulées.

Un processus a été mis en route pour apporter une solution à ces problèmes en dotant l'équipe du projet, les leaders locaux et la communauté de nouvelles

compétences et en combinant ces nouvelles compétences avec celles qui existent déjà.

Le renforcement des compétences et de la confiance des agents et des partenaires du projet

Le processus dépendait dans un premier temps d'un investissement dans le renforcement des compétences et de la confiance de l'équipe du projet, des leaders traditionnels et des responsables du gouvernement avec qui le projet travaille.

- **L'organisation d'ateliers de formation et l'étude des documents et des connaissances actuels sur les systèmes de production pastoraux** de la zone ont permis de donner à l'équipe du projet de l'assurance pour discuter avec les pasteurs et pour comprendre leur situation.
- **L'organisation d'ateliers de formation sur l'analyse des conflits et les techniques de communication** à l'intention des leaders traditionnels chargés du traitement des conflits dans la zone a permis de créer de bonnes relations entre eux, a aidé le projet à mieux comprendre le mode de fonctionnement des mécanismes traditionnels et a créé une plus grande confiance pour s'engager dans les discussions sur les conflits locaux liés aux ressources.

Ont pris part à ces ateliers : les leaders traditionnels (*Sheikhs et Oumdas*), les membres des conseils ruraux et les représentants des ministères d'exécution de l'état, les membres de la NFMP et deux représentants de Oxfam. Sur les 30 participants, 5 étaient des femmes.

A la fin du premier atelier sur la gestion des conflits, différents participants discutaient déjà entre eux sur les possibilités de travailler ensemble entre eux pour la première fois. La possibilité d'expérimenter les nouveaux outils au cours de l'atelier et de voir la façon dont une nouvelle approche pouvait fonctionner avec leur propre système traditionnel a permis aux participants d'acquérir de l'assurance pour tenter d'intervenir dans l'un des conflits locaux qui oppose les pasteurs et les agriculteurs.

Dans les jours qui ont suivi l'atelier, le projet a identifié une zone où il savait qu'il y avait des problèmes entre utilisateurs de ressources et où il pouvait expérimenter une nouvelle approche. L'objectif n'était pas que le projet lui-même apporte une solution au conflit mais qu'il facilite un dialogue entre les parties concernées et les leaders traditionnels afin de les aider à trouver leurs propres solutions.

L'identification d'une étude de cas

Le projet intervenait dans le village de Gagrur depuis 1990 et les villageois s'étaient souvent plaints de conflits avec les pasteurs qui constituaient à leurs yeux un problème majeur pour la productivité locale et pour leurs moyens de subsistance.



Photo: SOS Sahel

Un hafir est une source d'eau assurée pour une grande partie de l'année mais il peut être aussi une source de conflit

Il y avait déjà eu des conflits liés à l'accès au hafir (mare) aménagé par les villageois avec l'appui du projet (voir photo ci-dessus). Les villageois ont proposé d'exclure les pasteurs des forêts communautaires créées avec l'aide du projet et sans consulter les pasteurs.

Gagrur était donc une zone où le projet était sûr de ses relations avec les communautés villageoises et ils savaient également que ses interventions entraîneraient probablement des conflits.

Le processus

Le projet a réuni une équipe comprenant le personnel du projet, les leaders traditionnels (le Nazir de la tribu *Shenabla Sebeihats*, le Nazir de la tribu de *Gawamaa Gagrur* et l'Oumda de la zone d'*Agrie*) et un représentant du syndicat des pasteurs, qui avaient tous participé à l'atelier de formation sur la gestion des conflits. Les leaders traditionnels de l'équipe étaient généralement associés au règlement des conflits au sein et entre les communautés locales, dans le cadre de leur rôle habituel.

Encadré 3 Les outils d'analyse des perceptions et des causes du conflit

Ce qui suit est un extrait du rapport de formation sur les conflits animé par Responding to Conflict, un ONG basée en GB.

1. L'ARBRE À CONFLITS

L'arbre à conflit a été mis au point au Kenya en tant qu'outil d'analyse des causes et des effets des conflits. Les racines représentent les véritables causes, le tronc, le problème que nous voyons et les branches, les effets du problème, c'est-à-dire ce qui se passe autour de nous, les symptômes.

La comparaison des arbres dessinés par différentes communautés montre la façon dont les problèmes peuvent être différents. Un arbre n'est pas mieux qu'un autre et il ne faudrait pas les considérer comme bon ou mauvais. Les arbres peuvent constituer un bon moyen de découvrir ces différences.

Ne traiter que les symptômes que nous voyons (représentés par des branches d'un arbre à conflit) fera réapparaître le problème, même si celui-ci disparaît pendant quelques temps, parce que les véritables problèmes demeurent.

Les commentaires ci-après ont été faits sur l'arbre à conflit (extraits du premier atelier de formation) :

- Au Soudan, l'identification des véritables causes des problèmes fait partie du travail habituel du « *Ajaweed* », l'institution traditionnelle chargée de la résolution des conflits.
- Au Soudan, on dit qu'un médiateur a une aiguille qui lui sert à coudre les plaies. Il faudra peut être pénétrer la plaie en profondeur pour bien la soigner.
- L'utilisation de l'arbre permet aux populations de comprendre plus facilement le conflit que lorsque les gens ne font qu'en parler.
- L'outil est nouveau mais il est très facile à utiliser; il nous « fera ressembler à des consultants».

2. LE TRIANGLE ABC

Cet outil nous permet d'examiner les attitudes et les croyances des populations concernées, le contexte dans lequel nous intervenons et le comportement des populations qui est souvent une réaction au contexte.

Les attitudes peuvent conduire à une réaction comportementale, qui peut renforcer les attitudes. Lorsqu'un groupe minoritaire se sent isolé, il peut refuser de faire des compromis, ce qui l'amène à défendre avec acharnement ses droits plutôt que de rechercher une solution. Ce refus peut susciter des abus de la part de la majorité, créant un cercle vicieux.

Cette relation amène différentes populations à attribuer différentes causes à un conflit. Aucune partie n'a plus raison que l'autre; toutes les causes sont importantes, mais les populations ont tendance à voir uniquement les facteurs les plus importants pour eux et ont tendance à mettre beaucoup d'énergie pour s'attaquer à ceux qui voient les choses différemment au lieu d'essayer de comprendre pourquoi. Certaines questions peuvent être plus importantes que d'autres, mais

ils ont tous besoin d'être réglés.

En demandant à différentes parties prenantes à un conflit de remplir le triangle on identifiera leurs différents points de vue. On peut demander aux gens de décrire le comportement, les attitudes et le contexte de l'autre partie ou de se décrire eux-mêmes ou bien vous pouvez inviter les gens à décrire leur propre comportement du point de vue de l'autre partie. Si une partie considère une question ou une préoccupation particulière comme importante, elle peut la placer au milieu en tant que « besoin clé ». La comparaison des similitudes et des différences entre les triangles des différents groupes peut permettre d'identifier les perceptions et les préoccupations communes, ce qui peut constituer un point de départ pour le règlement des conflits.

Les commentaires ci-après ont été faits sur le triangle ABC (extraits du premier atelier de formation):

- L'outil aide à dépersonnaliser les problèmes et permet aux gens de dire ce qu'ils ont envie de dire.
- Il y a une tendance à généraliser les comportements. Les triangles ne prennent pas en compte la grande différence qu'il y a entre les deux groupes.
- On a tendance à confondre attitudes et comportements. Les attitudes ne sont pas perceptibles et il est très difficile de savoir ce qu'elles renferment. Mais parfois, c'est seulement en comprenant ces attitudes que nous pouvons comprendre le comportement des gens.
- Le triangle est un outil utile qui permet de voir les différentes perceptions des populations.
- L'outil présente une méthode permettant de comparer la façon dont les attitudes varient entre les différentes parties et la façon dont les comportements entraînent des réactions chez les autres.

3. L'ÉLABORATION DE CARTES

L'élaboration de cartes sert à analyser les différentes parties prenantes à un conflit et les rapports qu'elles entretiennent. Nous mettons souvent l'accent sur les parties prenantes directement concernées par un conflit, sans reconnaître les rôles des autres parties ou parties prenantes. Si ces parties prenantes indirectes ne sont pas associées au processus de résolution des conflits, elles peuvent saboter la solution proposée, qu'elle soit d'accord avec le processus ou non. Le fait d'associer ces parties au dialogue peut se traduire par des suggestions et des solutions utiles.

Lorsque les différentes parties prenantes dessinent leur propre carte, les résultats sont pratiquement toujours différents. Le fait de montrer à une partie la carte de l'autre et vice versa leur donne aux deux parties une idée de la façon dont l'autre perçoit le problème.

Les commentaires ci-après ont été faits sur l'élaboration de cartes (extraits du premier atelier de formation):

- Les cartes sont faciles à utiliser
- Les populations dissimulent souvent leur implication dans une situation ou ne veulent pas de l'implication d'une tierce partie et ont donc tendance à le cacher. La carte peut permettre de rendre toutes les parties visibles.

Le processus général comprenait quatre phases : la préparation, l'analyse, la négociation et l'évaluation. A toutes les étapes, tous les membres de l'équipe se sont mis d'accord sur le processus à suivre notamment, les personnes qui devraient être contactées et le type d'informations qu'il fallait collecter. Cependant, le projet a influencé le calendrier du processus puisqu'il voulait finaliser l'accord à temps pour l'atelier de suivi.

La phase de préparation:

La phase de préparation avait pour objectif principal l'élaboration d'un processus de gestion des conflits qui permettrait de trouver des solutions en se basant sur les initiatives et les idées des populations des villages et des campements de pasteurs (fariq en Arabe).

Au début du processus, l'équipe s'est accordée sur certain nombre de questions.

- 1) Le type d'informations à collecter.
- 2) Le partage des responsabilités en matière de collecte d'informations sur le terrain (l'interviewer, le secrétaire, l'observateur, les facilitateurs, etc.)
- 3) Une méthodologie de collecte de données (par exemple, questions directes et des outils visuels, groupe de discussion). Dans la pratique, les méthodes utilisées étaient un mélange des méthodes traditionnelles et de certains outils présentés au cours de l'atelier de formation.

A ce stade, l'équipe devait également recueillir plus d'informations sur le conflit auquel les villageois de Gagrur avaient fait allusion. En particulier, elle devait identifier le groupe de pasteurs qui était considéré comme la principale cause de ce conflit. La première réunion s'est donc tenue à Gagrur et le Sheikh du village était le principal contact.

Au cours de cette première réunion, l'équipe n'a pas discuté directement du conflit ou même suggéré qu'il y avait un conflit entre les agriculteurs du village et les pasteurs. L'équipe a demandé aux populations de dessiner une carte des ressources naturelles disponibles dans le village et d'identifier les différents utilisateurs. Cette carte a été présentée au groupe de personnes qui ne travaillaient pas pour SOS Sahel et qui n'avaient donc pas entendu parler du problème auparavant.

L'équipe a ensuite posé des questions sur la compétition pour accéder aux ressources dans le passé, en particulier pendant la période de sécheresse, en s'appuyant sur le contexte historique. Il s'en est suivi une discussion sur la compétition et les conflits actuels liés aux ressources.

Suite à cette réunion, l'équipe a trouvé qu'il y avait des conflits liés aux ressources entre les villageois d'une part et les pasteurs *Baggaras* et les *Sebeihats* d'autre part. Toutefois, les dégâts causés aux cultures étaient plus importants et la compétition

pour l'accès à l'eau était plus rude en ce qui concerne les *Sebeihats* semi-sédentaires. La raison avancée était que les *Sebeihats* restaient dans la zone pendant huit mois alors que les *Baggaras* n'y restaient que deux mois.

Le deuxième réunion s'est tenue avec les *Sebeihats* dans leur campement. L'équipe a adopté la même approche que celle utilisée à Gagrur. Cependant, cette réunion a été un peu plus difficile pour les raisons suivantes :

- L'équipe et le projet ne connaissaient pas bien les pasteurs.
- Les *Sebeihats* n'avaient pas été associés aux activités de projet et n'étaient pas habitués aux techniques participatives d'apprentissage utilisées, ce qui a rendu difficile la collecte d'informations.
- Les *Sebeihats* ne voulaient évoquer aucun conflit avec le village de Gagrur pendant leur réunion.

La phase d'analyse

Au cours du second round de réunions, les informations recueillies lors du premier round ont été confirmées et exploitées par les communautés locales et l'équipe en utilisant diverses techniques participatives dont la carte des conflits, la chronologie des événements, l'arbre à problèmes et le « triangle ABC » (voir encadré 3).

Tous ces outils ont été facilement compris par les communautés et leur ont permis à l'équipe et aux communautés d'analyser aisément le conflit. En utilisant ces outils, l'équipe a pu rechercher plus en profondeur les causes de ces conflits grâce à l'identification du conflit principal et de ses effets. En outre, connaissant la position, la situation, l'attitude et le comportement de chaque partie vis-à-vis de l'autre, l'équipe a pu recueillir les informations sur les intérêts, les désirs et les besoins de chaque partie. Il ressort clairement de cette analyse que la collaboration a été importante pour les deux parties.

L'équipe a évalué de nouveau les résultats de cette phase avant de planifier la suivante à savoir, le processus de négociation.

La phase de négociation

Les deux parties ont mentionné l'importance du rôle d'une tierce partie dans la résolution du conflit et ont élu une équipe restreinte de quatre personnes (qui ne sont pas agents du projet) pour servir de médiateurs pendant le processus de négociation (dénommé ci-après l'équipe de médiation). Elles ont ensuite choisi les locaux du projet comme le lieu des négociations et une date a été arrêtée. Il a été également convenu que les représentants de chaque partie devraient être dûment mandatés par les populations du village ou des campements.

Il a été demandé à l'équipe du projet d'intervenir chaque fois qu'elle le jugeait nécessaire et un président a été désigné pour faciliter la négociation.

Des représentants des deux communautés ont été sélectionnés lors de réunions publiques organisées et tenues séparément par chaque groupe, sans la participation du projet. Ces représentants étaient tous des hommes comme certaines femmes l'ont fait remarquer durant l'analyse du processus. Les principaux critères de sélection étaient les suivants : les qualités personnelles, le niveau de crédibilité aux yeux de la communauté et la participation aux différents aspects de la vie publique au niveau local (par exemple, le chef du comité chargé de la mosquée, le comité populaire ou les comités chargés de la forêt communautaire).

Les règles ci-après ont été arrêtées pour faciliter la tâche du groupe :

- L'écoute attentive.
 - La participation équitable.
 - Aucun parti pris.
 - Tout accord devrait être réaliste, logique et accepté par les deux parties
- The meetings began by confirming the importance of sharing the resources between the different stakeholders, in order to secure life for them (i.e. according to custom and the need for forgiveness and peace between different groups).

Les rencontres ont démarré en insistant sur l'importance du partage des ressources entre les différentes parties prenantes pour leur permettre de vivre (c'est-à-dire, selon la coutume et l'importance du pardon et de la paix entre les différents groupes.).

Cette étape a été suivie par une présentation des résultats des différentes discussions qui ont eu lieu au sein des deux groupes, en utilisant des affiches basées sur les différents outils utilisés lors de cette discussion. Cette présentation a permis aux deux parties de comprendre les points de vue des différentes parties qui ont eu l'occasion d'accepter ou de rejeter les points évoqués. Cette initiative a ouvert la voie aux discussions et aux négociations.

En adoptant cette approche, les deux parties ont pu comprendre le conflit. Elles ont réalisé les problèmes que rencontre l'autre ainsi que les droits et devoirs de chacun en ce qui concerne la résolution de ces problèmes.

Des solutions ont été proposées. Elles ont souvent fait l'objet d'objections raisonnées et se sont heurtées à des contraintes d'ordre pratiques. Toutefois, ces arguments – pourquoi une solution n'est pas possible ou pourquoi un objectif n'a pas pu être atteint – ont permis d'améliorer de façon substantielle l'issue des négociations. Une approche qui consiste à « ne pas endiguer le fleuve mais à aller

dans le sens du courant » a été adoptée et a permis de trouver des solutions.

Tout au long de ce processus, l'équipe de médiation a contribué à créer la confiance entre les deux groupes, en ayant recours à des préceptes religieux et à des coutumes qui commandent le partage des ressources entre parents et voisins.

Enfin, un accord acceptable pour les deux parties a été conclu. Il a été consigné par écrit et remis aux représentants des deux parties qui se sont engagés vis-à-vis de son contenu, en apposant leur signature.

Les difficultés du processus de négociation

Le processus de négociation n'a pas été exempt de difficultés.

- Après la présentation des résultats des premières rencontres, les différentes parties ont fourni des informations supplémentaires pour conforter leur position. Ces informations n'avaient pas été analysées par le projet et l'équipe de médiation et ils ont eu l'impression de ne plus contrôler la réunion.
- L'ordre du jour de la réunion n'a pas été préparé suffisamment à l'avance pour permettre une discussion étape par étape. L'équipe a eu le sentiment que cela menait à une discussion peu constructive et à une perte de temps.
- Les représentants des *Sebeihats* semblaient parfois ne pas avoir le poids face à ceux de Gagrur en ce qui concerne la capacité à avancer des arguments solides, claires et logiques. A certains moments, l'équipe de médiation a eu le sentiment qu'ils « gaspillaient » les branches de leur arbre à problèmes au lieu de défendre les points de vue qu'ils avaient avancés lors des réunions précédentes.
- Les représentants des *Sebeihats* semblaient moins confiants du niveau d'engagement pour défendre l'accord auprès de leur population. C'est peut être la raison pour laquelle ils ont tenté d'éviter de parler de certains problèmes majeurs tels que les dégâts causés aux cultures par les animaux des *Sebeihats*.

La phase d'évaluation

Au cours des 12 mois qui ont suivi, on a procédé à une série d'analyses du processus qui s'était déroulé à Gagrur.

1. Immédiatement après le processus de négociation, les personnes qui ont animé la première formation en gestion des conflits sont retournés à El Obeid et ont discuté en détail de l'ensemble du processus avec tous ceux qui y avaient pris part. La réunion avait été filmé par un caméraman local (avec l'accord des participants) et cela a constitué une bonne occasion d'examiner le processus et les différents rôles joués par les gens.

2. Pendant les quelques mois qui ont suivi, l'équipe du projet a fait une analyse plus globale, discutant de l'issue du processus avec les communautés et les leaders traditionnels concernés. Les résultats de cette analyse ont été présentés à un atelier international.
3. Enfin, en mai 2000, un consultant soudanais a fait une analyse détaillée du processus en collaboration avec l'équipe du NFMP. Les résultats de ces analyses figurent dans le présent document.

Les résultats immédiats du processus de négociation

L'accord

Les négociations se sont terminées par l'élaboration et la signature d'un accord (en août 1999) entre les agriculteurs Gagrur et les pasteurs Sebeihats concernant l'utilisation, l'accès et la gestion des propriétés communes dans la zone (encadré 4).

L' *Amir* de Gawamaa, l' *Amir* de Shanabla et les *Sheikhs* de Gagrur et de Sebeihats ont signé l'accord en présence des représentants des conseils ruraux d'El Rahad et d'El Obeid et du NFMP qui ont servi de témoins.

Encadré 4: l'accord conclu par les deux parties

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

1. Les Sebeihats sont autorisés à utiliser l'eau du *hafir* de Gagrur pour la consommation humaine uniquement et ils doivent payer les frais fixés. Il est également demandé aux Sebeihats d'éloigner leurs animaux des abords du *hafir*.
2. Une représentation équitable des deux parties dans le comité d'arbitrage chargé de l'estimation des dégâts causés par les animaux Sebeihats.
3. Les Sebeihats sont autorisés à s'installer dans une zone appropriée sur les terres des Gagrur et ils ont promis de ne pas pénétrer dans les terres cultivées ou dans celles se trouvant à la périphérie du village.
4. Les Sebeihats ont droit à un couloir de passage permanent qui va des pâturages d'été vers les pâturages de saison des pluies. Il a été demandé aux Sebeihats de ne pas sortir de ce couloir pendant leurs déplacements saisonniers et aux agriculteurs Gagrur de ne pas cultiver dans ce couloir.
5. Les Sebeihats ont un droit d'accès à la forêt communautaire de Gagrur. Ce droit se limite au pâturage et à la collecte de bois mort.
6. Les Sebeihats doivent aider les populations Gagrur à protéger et à gérer la forêt.
7. La mise en place d'un mécanisme de suivi et d'amendement de l'accord. Ce mécanisme comprendra cinq personnes représentant les groupes suivants : les agriculteurs Gagrur, les pasteurs Sebeihats, le conseil rural d'El Rhad, le conseil rural d'El Obied et le NFMP.
8. Les dispositions de l'accord seront évaluées chaque année.

Les interviews réalisées une année plus tard ont montré que l'écrasante majorité de la population de Gagrur (78,6 %) et des pasteurs (88,9 %) connaissaient l'accord et ses différents articles. Soixante-quatre pour cent des habitants du village de Gagrur et 78 % des Sebeihats connaissaient au moins quatre points de l'accord.

Une année après les négociations, les groupes communautaires des deux parties ont souligné que l'accord avait été, dans une large mesure, exécuté et était toujours en vigueur, mais avec quelques restrictions.

- **Les Sebeihats ont été autorisés à utiliser le *hafir* de Gagrur**, même si certains d'entre eux se sont plaints du fait qu'on leur demandait de payer l'eau du *hafir* plus cher que les habitants des autres villages.
- **Le droit des Sebeihats à s'installer** dans la région de Gagrur avait été respecté, même s'il a été menacé une fois.
- **L'empiètement des Sebeihats** sur les terres se trouvant à la périphérie de Gagrur avait pratiquement cessé.
- **Le droit d'accès au couloir de passage** avait été totalement respecté, comme cela a été affirmé par les deux groupes et vérifié sur le terrain.
- **Les Sebeihats exploitaient les forêts communautaires** comme convenu (comme l'atteste le cahier d'enregistrement de la forêt communautaire qui montre l'incidence de la violation des règles et la mauvaise utilisation de la forêt communautaire de Gagrur. Selon le registre, les violations des règles par les Sebeihats ont considérablement diminué après l'accord en 1999.)

Toutefois, trois points de l'accord n'avaient pas été mis en application:

- Dans la pratique, **les Sebeihats n'avaient pas participé au comité d'arbitrage**, même s'ils reconnaissent n'avoir pas été privés de ce droit. Les raisons avancées sont les suivantes : les amendes étaient devenues plus raisonnables qu'auparavant et ils ne voulaient pas devenir « très strict » avec les agriculteurs dans l'intérêt futur de leur groupe. En d'autres termes, les Sebeihats ont eu le sentiment que les agriculteurs pouvaient se venger contre les familles des membres du comité si on les y poussait.
- **Les Sebeihats n'avaient pas participé à la protection de la forêt communautaire**. Ils ont donné l'explication suivante : les contrevenants, surtout les villageois, ne les écoutaient pas et ils ne souhaitaient pas (une fois de plus) créer des problèmes avec les villageois et avoir des inimitiés contre eux. Ils ont aussi affirmé qu'ils n'avaient pas le droit légal de faire respecter les règles.

- **La révision et l'évaluation annuelles de l'accord n'ont pas été faites** et un tel examen semblait peu probable sans l'appui du projet qui, à ce stade, n'était plus opérationnel.

Les effets plus importants au niveau local

Il est trop tôt pour juger des effets à plus long terme du processus sur les relations communautaires dans la région. Toutefois, les analyses du processus ont permis d'identifier un certain nombre d'effets majeurs à court terme.

- **L'amélioration des relations communautaires – une « trêve difficile »**

Même si les deux communautés ont déclaré, pour la plupart, que les relations entre les deux parties s'étaient améliorées après la signature de l'accord, il semble qu'il subsiste un fort sentiment de méfiance entre les parties.

Les habitants du village de Gagrur ont effectivement perçu les avantages de l'accord (tels que la protection de leurs cultures et de la forêt communautaire). Toutefois, 75 % d'entre eux trouvaient que l'accord avantagait plus les pasteurs que les villageois. Selon les agriculteurs de Gagrur, les Sebeihats sont devenus plus puissants après la signature de l'accord et certains pensent qu'ils sont devenus plus arrogants et plus difficiles à vivre. Par exemple, avant la signature dudit accord, les habitants du village de Gagrur déclarent qu'ils avaient l'habitude d'emprunter des ânes auprès des Sebeihats pour le transport. Après l'accord tous les Sebeihats ont repris leurs ânes.

Par comparaison, tous les représentants des Sebeihats estiment que le processus a profité aux deux parties pour les raisons suivantes :

- L'accord a défini les droits de chaque partie.
- Il reconnaît les droits des pasteurs.
- Il apporte une solution pacifique aux conflits avec les agriculteurs.
- Il prend en compte les droits et les devoirs de chaque groupe.

- **La protection et la reconnaissance des droits des pasteurs**

L'accord protège les droits de Sebeihats et leur reconnaît des droits importants sur les ressources pastorales traditionnelles dans la zone dont le droit à des sites de campement, aux couloirs de passage, à la forêt communautaire, aux ressources hydriques et le droit de faire partie du comité chargé de l'estimation des dégâts causés aux cultures.

En principe, tous ces droits existaient avant ce processus mais ils n'étaient pas respectés dans la pratique.

- **La diminution des conflits entre agriculteurs et éleveurs**

L'incidence des conflits entre agriculteurs et éleveurs a diminué après l'accord (tableau 3) comme cela a été perçu par les deux parties.

Campement	Baisse	Hausse
Gagrur	64,3	35,7
Sebeihat	77,8	22,2

Les autres parties prenantes ont souligné que ces impressions positives de l'accord et du processus général de gestion pacifique des conflits était un résultat important. Les leaders traditionnels des groupes concernés et des autres villages ainsi que les autorités gouvernementales ont souligné le rôle important joué par l'accord dans la paix sociale et la coexistence dans la zone.

Ils considèrent que l'accord a contribué de façon significative à un examen plus concret et plus sérieux de la question des droits, en particulier les droits aux ressources naturelles importante et le renforcement de la paix sociale dans la zone.

La diffusion et l'application des outils et des méthodes de gestion des conflits

Les enquêtes ont montré que les outils et les méthodes de résolution de conflits présentés lors des ateliers de formation et au cours de l'expérience pilote à Gagrur ont été utiles dans d'autres situations. A titre d'exemple on peut citer:

- La résolution du conflit liés aux terres agricoles entre les Dajos et les Burnos dans la province de Shikan.
- La résolution du conflit entre les agriculteurs et les éleveurs concernant l'utilisation d'un *hafir* à Umm Higaliega, dans le conseil rural d'El Obeid.
- Le règlement d'un différend entre un homme et son oncle maternel dans le village d'El Furroug en utilisant l'arbre à conflit.
- On a beaucoup mentionné l'utilisation de la technique de « l'arbre à conflit » pour régler les différends entre les maris et les femmes (à Agri, dans les villages de Gagur et Abu Na Na).

L'arbre à conflit a été cité comme étant une technique particulièrement populaire, compte tenu de sa simplicité qui tient à l'utilisation d'une image à laquelle les populations peuvent s'identifier. En revanche le triangle ABC a rarement été évoqué pendant les discussions.

Lorsqu'on considère les effets de la nouvelle approche sur le système coutumier de résolution des conflits (*Goodiya*), la majorité (71 %) des personnes ayant participé au processus (les participants à l'atelier de formation et les parties prenantes à l'accord) étaient d'avis que les outils présentés avaient contribué au renforcement du système coutumier. Les représentants du syndicat des pasteurs ont déclaré : « *nous appelons le nouveau processus le nouveau Goodiya* ».

Le nouveau processus a été considéré comme plus transparent et a permis de découvrir et d'analyser les véritables causes des problèmes. Selon les populations, ces nouveaux outils sont plus efficaces dans la présentation des droits et leur défense.

5 L'analyse de l'approche et des leçons apprises

La situation autour de Gagrur est caractéristique de celle qui prévaut dans une grande partie des zones rurales du Soudan – complexité d'utilisation des terres et contexte social. La pluviométrie est très irrégulière et les mauvaises récoltes sont fréquentes. Les populations dépendent de plusieurs ressources différentes pour satisfaire leurs besoins au cours de différentes années ou même saisons. De nombreuses personnes d'ethnies et de milieux différents dépendent aussi de ces ressources.

Pour des raisons de planification, les risques environnementaux et sociaux liés à la répartition de l'utilisation des terres dans ces zones marginales nécessitent une compréhension globale et réaliste du potentiel foncier, des demandes sociales, de l'accès aux droits et des droits des générations futures.

Notre expérience, décrite ci-dessus, nous a permis de tirer trois enseignements majeurs en matière d'intervention dans les conflits au niveau local.

La subsidiarité et la prise de décision.

La subsidiarité est la « notion qu'on devrait investir la juridiction la plus locale que possible du pouvoir politique ».⁶

Dans le cas du conflit qui a opposé les agriculteurs de Gagrur et les pasteurs Sebeihats, ce sont les membres de la communauté qui ont ressenti le plus sévèrement les conséquences sociales et économiques et l'approche a mis l'accent sur leur participation⁷. Toutefois, dans la pratique, les véritables causes du conflit étaient extérieures aux communautés elles-mêmes. Qui plus est, l'accord conclu n'a porté que sur les relations entre les deux communautés alors qu'en réalité chacune d'entre elles devra entretenir des relations avec plusieurs communautés différentes dans une année.

La focalisation sur le niveau local dans le cas qui nous concerne, a mis en exergue trois aspects relatifs à l'idée générale de la subsidiarité dans la résolution des

6. *The Penguin Dictionary of Economics*, © Graham Bannock, R. E. Baxter and Evan Davis 1998

7. A condition que l'une des parties ne profite pas indirectement.

conflits : les droits et les devoirs en matière de prise de décision; les problèmes d'échelle et les questions de pouvoir.

Les droits et les devoirs en matière de prise de décision

Certaines des véritables causes du conflit entre les Sebeihats et les habitants du village de Gagrur étaient liées à des décisions inappropriées ou litigieuses prises par les institutions se trouvant au-delà du niveau villageois.

Comme nous l'avons vu au début du présent document, il y a actuellement trois systèmes ou institutions parallèles qui possèdent divers droits d'attribution des terres, dont chacune à sa propre hiérarchie : les services techniques du gouvernement, l'administration soutenue par le gouvernement et l'administration coutumière ou le système traditionnel.

Les deux premiers systèmes sont des organisations de la fonction publique qui sont chargées d'apprécier les politiques de l'état et de contribuer à leur mise en oeuvre, tout en agissant dans l'intérêt des communautés locales. Toutefois, les insuffisances techniques et financières évidentes des conseils locaux et des services du gouvernement les ont conduit à s'éloigner de plus en plus des réalités sur le terrain. Par ailleurs, il y a souvent des conflits entre les priorités des états et les priorités fédérales au sein de ces institutions comme c'est le cas lors de la mise en oeuvre par exemple d'une politique nationale de privatisation. Dans le Nord Kordofan, c'est l'administration coutumière qui a conservé une plus grande légitimité aux yeux des communautés locales en matière de prise de décision relative à l'utilisation des terres, au nom des populations qu'elle représente.

Puisque leurs décisions peuvent avoir des implications d'une grande portée pour les communautés locales, n'importe laquelle de ces institutions peut conclure des accords ou annuler ceux qui ont été conclus sans leur participation. Il y a des risques que l'administration et les services techniques du gouvernement sapent les décisions prises par les communautés, avec des effets à plus long terme sur la confiance et les relations sociales, si on ne sollicite pas leur soutien.

Le défi consiste à identifier et à mettre en place des mécanismes visant à associer les institutions du gouvernement aux processus de paix tout en favorisant une pleine participation et l'appropriation par les communautés concernées.

Dans la pratique, l'administration coutumière entretient souvent d'étroites relations avec l'administration du gouvernement à travers l'appartenance à divers comités et conseils et leur influence au sein de ces structures. Elle a également déclaré (théoriquement) en faveur d'une plus grande participation des communautés locales aux décisions relatives à l'utilisation des terres. Ce fait peut être utilisé – et

a été utilisé – pour obtenir le soutien aux accords conclu localement. Le renforcement des capacités⁸ de ces leaders traditionnels qui s'intéressent déjà à la résolution des conflits et des agents des services du gouvernement et des conseils ruraux, constitue un autre moyen concret de trouver un terrain d'entente.

En dernière analyse, les mécanismes légaux sont nécessaires pour protéger les différentes parties et donner mandat à ceux qui ont été élus pour protéger les ressources naturelles et leur exploitation.

Les questions d'échelle

L'approche adoptée par le NFMP a soulevé des problèmes d'échelle, à la fois dans le temps et dans l'espace.

Dans ce cas, le projet a travaillé à un niveau très local, avec deux communautés uniquement – la communauté sédentaire de Gagrur et une petite communauté de pasteurs Sebeihats semi-sédentaires.

La nature du pastoralisme, en particulier la nécessité pour le bétail de se déplacer pour accéder à des pâturages qui sont très variables dans le temps et dans l'espace, nécessite que n'importe quelle communauté pastorale telle que les Sebeihats peuvent ressentir le besoin d'accéder aux terres appartenant à plusieurs communautés différentes. Ils doivent négocier l'accès aux ressources partout où ils vont et les accords conclus entre les différents groupes doivent être flexibles pour tenir compte des variations d'une saison à une autre et d'une année à une autre.

De même, le village de Gagrur est situé près d'une importante route de transhumance empruntée par les groupes de pasteurs venant du sud chaque année et près d'un centre commercial pour les vendeurs de bétail. Les leaders du village de Gagrur doivent négocier avec ces différents groupes, dont certains viennent chaque année et d'autres périodiquement, en fonction de la distribution annuelle de la pluviométrie ou du niveau de conflits dans le sud.

Les accords de règlements de conflits, formels et potentiellement rigides du type qui a été conclu entre les Sebeihats et les Gagrur, coûtent chers en temps et en ressources. Comme l'ont dit les Sebeihats, « il s'agit d'une solution partielle, sans plus ». D'autre part, le sentiment général était qu'un accord écrit donnait plus de poids aux droits informels dont jouissaient les pasteurs et permettait de réduire les conflits dans la pratique. Cela indique que les communautés locales ont besoin de la flexibilité pour conclure des accords à court terme avec différents utilisateurs de ressources, dans le cadre général défini relativement aux droits.

8. Dans ce cas, le renforcement des capacités signifie l'introduction de nouvelles compétences et d'idées qui peuvent être adaptées comme il se doit pour compléter et améliorer les approches existantes.

Lorsque les accords affectent l'accès aux ressources sur une échelle plus importante (par exemple, le cas des couloirs de passage des animaux), il convient d'associer un plus grand nombre de parties prenantes. La hiérarchie des rôles et des responsabilités au sein de l'administration coutumière est bien adaptée à cette question de subsidiarité. Théoriquement, cela devrait être aussi valable pour l'administration et les services techniques du gouvernement. Toutefois dans la pratique, ce n'est pas le cas.

Les questions de pouvoir

Les intérêts individuels ou institutionnels ont une influence sur la survenue des conflits et leur résolution. Lorsque la terre joue un rôle économique et social aussi important, le contrôle de l'utilisation de la terre a inévitablement un lien étroit avec le pouvoir.

Au niveau national, les ambiguïtés de la constitution nationale permettent aux différentes autorités de revendiquer un droit sur les ressources naturelles, ce qui peut avoir un effet sur les populations se trouvant à un niveau très local. Un partage peu clair du pouvoir entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'état favorise l'empiètement du premier sur les pouvoirs du second, en particulier en ce qui concerne la terre et son attribution en tant que source de revenus potentielle.

Ainsi, selon la constitution, le Wali (le gouverneur de l'état) a le pouvoir d'allouer des terres mais les populations ont également le droit de revendiquer une terre au cas où elles l'occuperaient depuis plus de 10 ans et des lois particulières, telles que le Code forestier, mandatent les services du gouvernement qui sont chargés de la gestion et du contrôle de l'utilisation des ressources.

Cette instabilité institutionnelle et ce chevauchement des responsabilités (entre les conseils locaux, l'administration coutumière et les services du gouvernement) ont eu pour résultats, des décisions antagonistes et des acteurs qui défendent bec et ongle leurs décisions puisque celles-ci reflètent leur position de pouvoir en général. A un niveau plus local, les intérêts et les pouvoirs personnels ont également joué un rôle fondamental dans les conflits liés aux ressources. Cette situation est particulièrement grave lorsque les membres de l'administration locale abusent des pouvoirs dont ils sont investis par les communautés locales. Par exemple, puisque l'accord a été conclu entre les Sebeihats et les habitants de Gagrur, l'Emir de Gawamaa, a attribué en secret 48 feddans de terres à un leader du fariq Sebeihats Cet acte a accru la méfiance entre les deux communautés et a sapé la confiance de chacune des communautés en son leader⁹. Le pouvoir illimité des Sheikhs des villages en matière d'attribution des terres agricoles s'est traduit par la transformation de grands espaces de pâturage en terres agricoles.

9. Malgré la considération dont jouit généralement l'administration coutumière, on cite fréquemment des *Sheikhs* qui gèrent la terre selon leurs propres intérêts personnels.

La politique et la législation peuvent aussi influencer l'équilibre relatif des pouvoirs entre les différentes communautés. Le vide juridique qui entoure le régime foncier et l'allocation des ressources a radicalement modifié l'équilibre des pouvoirs en faveur des communautés sédentaires. Les pasteurs sont essentiellement des sans-terre et sont totalement dépendants de leurs hôtes villageois pour accéder au fourrage et à l'eau pour leurs animaux. Qui plus est, la fausse idée répandue, qui consiste à considérer les pasteurs comme des intrus et des étrangers qu'il faut priver de droits, affaiblit constamment leur position dans toutes formes de négociation. Comme l'indiquent les négociations et la mise en application ultérieure de l'accord entre les Sebeihats et les habitants de Gagrur, les pasteurs ne veulent pas mettre en danger leur situation précaire, alors que les agriculteurs n'ont aucun intérêt à changer le statu quo.

En résumé, pour gérer efficacement les conflits au niveau local; il est important de bien comprendre et de prendre effectivement en compte la dynamique interne des communautés locales ainsi que les influences politiques et économiques externes plus générales. Lorsque les causes profondes d'un conflit sont extérieures aux communautés locales concernées, il faut avoir recours à un niveau de prise de décision plus élevé.

La recommandation d'une approche et non d'un modèle

Les cinq grands principes ci-après ont servi de base à l'expérimentation, par le projet, de la nouvelle approche en matière de gestion des conflits:

1. La participation des membres de la communauté qui sont concernés par le conflit et qui sont le plus directement affectés par celui-ci.
2. La collaboration avec les institutions traditionnelles qui ont l'autorité et la légitimité coutumières pour gérer les conflits, en s'appuyant sur leurs compétences et leurs capacités.
3. L'identification et le traitement, si possible, des causes profondes d'un conflit.
4. La possibilité pour les différentes parties de trouver leurs propres solutions grâce à la résolution des problèmes, les parties externes au conflit jouant uniquement un rôle de facilitateur et d'informateur, sans orienter ou proposer de solutions.
5. La recherche de l'appui des leaders traditionnels pour ratifier l'accord afin de lui donner du poids et de le rendre plus durable.

Il est important de souligner que le projet travaillait avec des communautés qui n'étaient pas opposé par un conflit ouvert et violent. Il s'agissait plutôt d'une

situation de conflit latent et permanent, avec des tensions entre les différentes communautés qui se traduisaient de temps à autre par des flambées d'agressions ou de violence isolées.

Cependant, selon les leaders traditionnels tribaux et les responsables du gouvernement, cette violence latente était considérée comme un problème social sérieux qui a été négligé pendant longtemps et qui était devenu une véritable menace pour le fonctionnement de l'économie rurale et pour le tissu social en général.

Notre expérience concernant l'utilisation de cette approche a montré que la paix sociale et l'acceptation des autres ne sont pas des réalités très lointaines, en particulier lorsque les différentes communautés ont le sentiment qu'elles ont des intérêts communs. Les populations rurales sont prêtes et disposées à s'asseoir, à négocier et à résoudre les problèmes communs lorsque les conditions appropriées sont réunies.

Même si elle suscite de la compétition, la menace de raréfaction des ressources peut aussi contribuer à l'acceptation du partage des ressources et au respect des droits d'accès des autres auxdites ressources.

Le fait que les populations adoptent et adaptent en partie l'approche expérimentée par le projet indique que les communautés locales et les leaders lui trouvent des avantages. Les environnements politiques, climatiques et économiques évoluent et il faut des investissements pour aider les populations à développer leurs propres compétences pour leur permettre de faire face à ces nouveaux défis. Nous ne proposons pas un modèle mais plutôt une approche. Différents éléments sont adaptés à différentes situations selon la nature de l'environnement et de la culture des autres.

Toutefois, il est important de souligner la nécessité d'investir dans le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes concernées – techniciens du gouvernement et les agents du projet – si on veut qu'elles apportent le soutien nécessaire au processus global.

Les rôles des tierces parties

Les différentes parties prenantes, y compris les communautés Gagrur et Sebeihats, ont en général reconnu que l'intervention du NFMP a été efficace. Les principales raisons avancées étaient les suivantes :

- 1) Les communautés et le NFMP entretenaient de bonnes relations, particulièrement parce que les populations considéraient que les objectifs du NFMP répondaient à leurs besoins.

- 2) Les communautés avaient confiance au NFMP et de ce fait son point de vue était respecté et pris en compte. En fait, les communautés avaient plus confiance au projet qu'au gouvernement; selon l'un des Sebeihats : « *dans cet accord, le gouvernement lui-même était un invité* »
- 3) Le projet disposait de la logistique et des infrastructures pour réunir les populations et pour les amener à se rencontrer.
- 4) Le NFMP était considéré comme neutre.
- 5) Le problème était lié aux ressources naturelles, la principale préoccupation du projet.

L'une des principales leçons apprises était que la promotion de la gestion locale (en l'occurrence les forêts) nécessitait une réponse flexible au contexte local. Pour cela il faut une très bonne connaissance du contexte local, des parties prenantes, des relations sociales, de l'historique des tensions et des conflits, des arrangements fonciers locaux etc. L'intervention du projet dans une situation de conflit n'a été possible que grâce à sa compréhension des interdépendances et de la relation générale qui existe entre les parties prenantes et pas uniquement une perception parcellaire du conflit.

La promotion de systèmes de gestion locaux nécessite la création d'une atmosphère de confiance, qui exige à son tour du temps et beaucoup d'engagement de la part d'une tierce partie. Le rôle du projet en tant que facilitateur n'aurait pas été possible s'il ne s'était pas avéré qu'il oeuvrait dans l'intérêt des populations. Cet objectif a été atteint en répondant à leurs besoins même lorsque ceux-ci n'entraient pas dans le cadre des attributions initiales du projet.

L'un des problèmes auxquels le projet a fait face après le travail réalisé à Gagrur a été le suivant : les Sebeihats espéraient que le projet continueraient à représenter leurs intérêts dans d'autres villages. Les pasteurs voulaient que le projet défendit leurs droits d'accès partout où ils rencontraient une opposition. Toutefois, il était important pour les deux parties que la tierce partie ne soit pas perçue comme défendant les droits d'une partie quelconque.

Enfin, le rôle d'une tierce partie dans la facilitation des accords relatifs à la gestion des ressources naturelles et l'accès nécessite de la préparation et la capacité à permettre aux populations locales de prendre des décisions et non l'imposition de solutions même lorsque qu'elles sont le fruit de bonne pratique ailleurs. La sensibilisation, l'exposition aux idées et aux pratiques en utilisant diverses

méthodes peuvent tous contribuer à promouvoir la compréhension des idées importées. Mais l'aspect important se résume comme suit : si les populations ne comprennent pas ou n'apprécient pas ces idées, elles ne les adopteront pas en définitive et le concept ou la technologie échouera.

6 Les défis futurs

L'expérience de SOS Sahel en matière d'analyse de conflits et de contribution à la résolution des conflits en s'appuyant sur une large participation communautaire, a manifestement réussi à créer la compréhension entre deux groupes d'utilisateurs de ressources et à régler le conflit qui les opposait, du moins à court terme. Finalement, chaque partie a constaté des avantages importants. Les Sebeihats en particulier ont obtenu d'importants droits d'accès aux ressources pastorales. L'expérience a également contribué de façon significative à une meilleure appréciation des droits et de l'importance de la paix sociale.

Même si l'accord tient toujours, elle demeure fragile en grande partie parce qu'elle ne dispose pas de base légale. La pérennité de l'expérience est menacée par des facteurs internes et externes. Au plan interne, les relations intertribales de la zone et le pouvoir de l'administration coutumière ne sont pas toujours transparents ou comptables en cas de prise de décisions¹⁰. Au nombre des défis extérieurs on peut citer : l'intervention accrue de l'état dans l'utilisation des terres; les décisions contradictoires et conflictuelles en matière d'utilisation des terres; l'expansion du capital privé dans la zone; les faibles capacités des institutions gouvernementales et leur faible niveau de participation à un processus de promotion de la paix sociale. L'approche sectorielle et technique adoptée par la majorité des institutions gouvernementales constitue une contrainte particulièrement importante à cet égard.

L'expérience a également démontré que malgré les avantages acquis par les pasteurs Sebeihats, leur problème n'a été que partiellement résolu puisqu'ils doivent traiter avec beaucoup d'autres villages. De petits accords éparpillés qui n'ont aucun lien entre eux sont loin de résoudre les graves problèmes auxquels font face les pasteurs actuellement. Tant que le pastoralisme ne sera pas considéré comme une mise en valeur des ressources naturelles qui mérite d'être protégé, le rapport de force sera en leur défaveur.

10. Depuis la conclusion de l'accord, une superficie de terre a été attribué en secret au leader des Sebeihat par le *Sheikh* de Gagrur, suscitant une plus grande méfiance entre les deux groupes

Depuis le début de l'année 2002, SOS Sahel a été un partenaire dans le cadre d'un programme coordonné par le PNUD qui s'inspire de l'expérience acquise à ce jour. En entretenant des liens avec un programme au niveau national tout en maintenant une équipe au niveau local permet à SOS Sahel de continuer à faire face aux défis à trois niveaux différents :

La remise en question des politiques au niveau national

Au niveau national et au niveau de l'état, il semble y avoir une reconnaissance accrue de la nécessité d'instaurer la paix et la gestion inclusive des ressources naturelles comme conditions nécessaires à la satisfaction des besoins de subsistance des populations. Cette reconnaissance a été renforcée par les coûts sociaux et économiques évidents et concrets liés à la situation de conflit qui prévaut au sud Soudan.

Toutefois, il faut encore s'attaquer à l'ambiguïté de l'interprétation et de l'application des lois et politiques de décentralisation. Le principe de subsidiarité concernant les rôles des différents niveaux des services et institutions de l'état doit être respecté si on veut que les décisions relatives à l'utilisation des terres au niveau local soient durables.

La collaboration avec les institutions nationales – telles que *l'Institute for Training and Legal Reform (ITLR)* et *la Sudanese Environment Conservation Society (SECS)* qui ont des liens avec les responsables des politiques – est très importante pour une petite ONG telles que SOS Sahel pour lui permettre d'avoir une influence à un niveau plus élevé.

La promotion du changement institutionnel au niveau de l'état

La plupart des décisions relatives à l'utilisation et à l'allocation des terres sont prises au niveau de l'état et c'est à ce niveau que SOS Sahel concentre ses efforts pour influencer les politiques. Les institutions gouvernementales situées à ce niveau doivent être activement associées aux processus de résolution des conflits et de promotion de la paix sociale.

Il y a des raisons d'être optimiste. La nouvelle législation (votée à la fin du mois d'octobre 2001) a légitimé le rôle de l'administration coutumière et des organisations de la société civile dans le domaine de la planification des ressources. Un atelier organisé pour discuter de l'expérience de SOS Sahel s'est traduit par une alliance informelle entre les principaux acteurs pour travailler ensemble sur les questions d'utilisation des terres. Le processus de création d'une alliance a été unanimement et fermement soutenu par d'importantes institutions communautaires (chefs tribaux), les institutions gouvernementales, les

organisations de la société civile (syndicats d'agriculteurs et de pasteurs) et l'organe législatif de l'état du Kordofan, qui y ont pris une part active.

Toutefois, la mise en pratique de ces politiques et de ces idées nécessite de nouvelles compétences de la part des agents de développement du gouvernement et des organisations non-gouvernementales. A son tour, cette situation nécessite des investissements en temps et en argent, qui ne sont pas toujours disponibles. Il est essentiel de mettre en place un réseau solide et efficace avec les différentes parties prenantes, notamment les institutions gouvernementales, les ONG, les agences des Nations-unies et les organisations de la société civile. Il s'agit d'un processus à long terme.

Le renforcement des capacités de la société civile

Le travail réalisé à Gagrur a permis de souligner qu'il était important que les différents acteurs concernés par la négociation aient un même niveau de compétence et d'organisation pour assurer un rapport de force raisonnable.

En réalité, les pasteurs ont été exclus du processus de développement pendant si longtemps qu'ils ne se trouvent pas en position de force pour faire pression en vue de faire respecter leurs droits. Ils sont toujours considérés, en grande partie, comme des intrus et des étrangers et même lorsqu'ils ont des droits, peu d'entre eux en sont conscients ou sont en mesure de se défendre. Un syndicat national des pasteurs est chargé de remédier à ces insuffisances, mais dans la pratique cette structure ne fonctionne pas à un niveau local et a tendance à représenter les intérêts des gros « éleveurs » commerciaux.

Enfin, les discussions avec les communautés locales ont indiqué que la promotion d'une culture de la paix serait plus efficace pour créer une harmonie sociale que de petits accords bilatéraux. Outre l'initiative de Gagrur, le projet a également créé une pièce de théâtre sur un conflit qui oppose un agriculteur à éleveur. Les agents du projet ont joué cette pièce dans de nombreux villages et de communautés de pasteurs pendant une année. L'analyse de ce travail montre que la sensibilisation constitue un outil plus efficace pour l'instauration de la paix que des accords individuels.

L'aspect qui sous-tend ces trois niveaux, c'est la nécessité d'une meilleure information et d'une meilleure représentation. Les débats qui ont lieu pendant les ateliers qui ont regroupé ces trois niveaux ont rapidement abouti à une reconnaissance générale, d'une part des droits d'accès des différents groupes – les agriculteurs, les pasteurs et l'état – aux ressources et d'autre part, des lacunes des institutions existantes, ce qui ne leur permet pas d'atteindre des objectifs de développement durable.

Le NFMP était un projet pilote, qui a été le premier à mettre en œuvre une approche et à tester la loi. A maints égards, cette initiative a été couronnée de succès. L'une des leçons importantes est qu'il ne peut pas y avoir de réponse toute faite et que le succès passe par de nombreuses interactions entre les parties prenantes sur le terrain et par la compréhension et la création de la confiance au niveau local.

Références bibliographiques

Bashir, A.E., El-Hag, F.M.A., Mekki M.A., 1999, *Review of pastoral and agro-pastoral systems in North Kordofan*.

Clifford, P. 1999, *Rapport d'un atelier de formation sur la gestion des conflits (El Obeid 1999)*.

Egemi, O. Dr., 2001, *Analysis of conflict resolution experience of NFMP, El Ain, Review of pastoral and agropastoral systems in North Kordofan*.

Kerkhof, P. 2000, *Local forest management in the Sahel: Towards a new social contract*, SOS Sahel UK, London.

Magzoub, T.M., 1999, *Legislation governing local management of pastoral resources in North Kordofan, Sudan*.

Les sources d'informations pertinentes ci-après produites par SOS Sahel ont été consultées:

NFMP 1998, *Résultats de l'étude sur les pasteurs réalisée par le NFMP*.

NFMP 2001, *Rapport de l'évaluation finale du projet*.

Trench, P., 1999, *Full report for a Training Workshop on Conflict Management, El Ain Natural Forest Management Programme and SM CPR*. Full report on a training workshop on conflict management.